



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 12 décembre 2014 – n°165 /H030

COMMISSION « DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

Réunion du 4 novembre 2014

PROJET D'AVIS.....	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR	3
LISTES DES PARTICIPANTS.....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
DOCUMENTS PREPARATOIRES.....	30
DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES.....	30
AVIS D'OPPORTUNITE.....	31

PROJET D'AVIS

Commission Démographie et Questions sociales
4 novembre 2014

Avis proposé au Conseil

Avis n° 1

Le Conseil note avec satisfaction que la refonte du système d'information sur les revenus va permettre - après une forte attente des utilisateurs - de disposer en 2015 d'indicateurs sur le revenu disponible ou le niveau de vie à un niveau infra départemental.

Il constate cependant que cette refonte va donner lieu à des ruptures de séries et préconise de bien les documenter.

Il demande que soient examinées avec les organismes sociaux et notamment la Cnaf les marges d'amélioration de la disponibilité de leurs informations.

Par ailleurs, le Conseil souhaite que la couverture du système d'information intègre à terme les communautés.

Soucieux de l'amélioration des délais de mise à disposition des données sur le revenu, il recommande la poursuite de la réflexion sur la pertinence et la fiabilité d'indicateurs précoces.

Référence : avis général de moyen terme n° 1, avis de moyen terme n° 7 de la commission « Démographie et questions sociales » Suivi des recommandations du rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales » : projet d'avis n° 1 de 2015 de la commission « Démographie et questions sociales »

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES	
I. INTRODUCTION.....	5
II. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DE PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES.....	5
III. PRESENTATION DES PROGRAMMES ANNUELS DE TRAVAIL 2015.....	6
IV. RECENSEMENT DE LA POPULATION.....	9
V. THEME D'ECHANGES SUR LE REVENU DISPONIBLE ET LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES.....	16
VI. CONCLUSION.....	29

LISTES DES PARTICIPANTS

ACCARDO	Jérôme	Insee - Statistiques démographiques et sociales
AERTS	Anne-Thérèse	Insee – Diffusion et action régionale
ALADAME	Mathilde	Conseil Général de Seine-Saint-Denis
ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
BALAYET	Héloïse	Ville de Montreuil
BOULIDARD	Marie-Hélène	Individuel
BRIERE	Luc	Insee – Diffusion et action régionale
CASES	Chantal	Institut national des études démographiques
CHAMBAZ	Christine	Ministère des affaires sociales et de la santé
CONCIALDI	Pierre	Institut de recherches économiques et sociales
DE BETTIGNIES	Martin	Union Sociale pour l'habitat
DE KERMADEC	Claire	Commissariat général au Développement durable
ESCAPA	Caroline	Insee – Statistiques démographiques et sociales
GASNIER	Claudine	Autorité de la Statistique Publique
GELY	Alain	Confédération générale du travail
HENNEQUIN	Bernard	Insee - Diffusion
HOUDRÉ	Cédric	Insee - Statistiques démographiques et sociales
JALLALI	Salha	Agence d'urbanisme agglomération de Lyon
JOURDAN	Virginie	Ministère de l'intérieur
KOUMARIANOS	Heidi	Insee – Statistiques démographiques et sociales
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique
LEGLEYE	Stéphane	Institut national des études démographiques
LENGLART	Fabrice	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LIBAULT	Dominique	Direction de la Sécurité sociale
MARGUERIT	David	Commissariat général à la stratégie et à la prospective
MAURIN	Louis	Observatoire des inégalités
MOLLET	Julien	Comité des constructeurs français d'automobiles
NICHELE	Véronique	Institut national de recherche agronomique
OSWALT	Noémie	Commissariat général à l'égalité des territoires
PRANDI	Geneviève	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne
RENAUD	Thomas	Conseil national de l'information statistique
REYNAUD	Marie	Insee – Statistiques démographiques et sociales
ROGER	Sandra	Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
SAGOT	Mariette	Institut d'aménagement et d'urbanisme
STEHLE	Juliette	Insee – Statistiques démographiques et sociales
TRAN LE TAM	Mélanie	Ministère de l'intérieur - Délégation générale à l'Outre-mer
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 4 novembre 2014 -

Président : Dominique LIBAULT, Directeur de l'école nationale supérieure de Sécurité sociale, vice-président du Haut Conseil du financement de la protection sociale

Rapporteur : Fabrice LENGART, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee-DSDS)

Responsable de la commission : Thomas RENAUD (01 41 17 38 59)

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Dominique LIBAULT.

I. INTRODUCTION

Dominique LIBAULT

Je suis le nouveau Président de cette commission. Je remplace Françoise Bouygard, qui a pris la tête de la Dares. Je ne suis pas un statisticien. Ancien directeur de la Sécurité sociale et actuellement directeur de l'École nationale supérieure de Sécurité sociale, je suis également vice-président du Haut Conseil du financement de la protection sociale. Il m'est donc difficile de cacher que c'est plutôt dans l'univers de la Sécurité sociale que j'ai travaillé. J'y ai rencontré Yannick Moreau, la Présidente du Cnis, notamment lorsqu'elle était Présidente du Conseil d'orientation des retraites. J'ai participé aux travaux de la commission qu'elle avait réunie en vue de la prochaine réforme des retraites. Je pense que ceci a joué dans le fait que l'on m'ait proposé de remplir cette fonction. Comme vous le savez, Jean-Luc Tavernier fut aussi directeur de l'agence centrale des organismes de Sécurité sociale avant d'être directeur général de l'Insee.

Je suis heureux de vous retrouver dans ce lieu d'échanges et de réflexion sur l'évolution de la production statistique. Ce doit être aussi un lieu de dialogue entre statisticiens et utilisateurs de la statistique. J'ai pris contact avec Françoise Bouygard et bien sûr avec l'équipe du Cnis qui m'entoure, ainsi qu'avec l'Insee. Si vous avez des suggestions quant à l'amélioration de notre mode de travail, elles seront les bienvenues. Il y a bien sûr une certaine homogénéité à respecter au regard du fonctionnement des autres commissions du Cnis. Nous sommes cependant ouverts à des suggestions, tant sur les thèmes traités qu'en termes de méthodologie, afin que notre dialogue soit aussi riche que possible.

Je suis convaincu, pour ma part, que la question de l'utilité et de la bonne utilisation de la statistique publique reste centrale. Nous voyons tous quotidiennement que les statistiques sont utilisées, ne serait-ce que dans les médias, pour défendre telle ou telle thèse. Il faut aussi faire des choix puisque les services statistiques ne sont pas épargnés par les contraintes des finances publiques. Il s'agit peut-être encore plus, dans cette période que dans d'autres, de faire des choix quant aux productions qui seront utiles aux uns et aux autres.

II. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DE PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES

Enquête sur les prix du terrain et du bâti

Dominique LIBAULT

Nous n'allons pas présenter cette enquête car elle existe déjà. Peut-être avez-vous des questions sur cette enquête ?

Pierre AUDIBERT

Y a-t-il des modifications majeures au regard de l'enquête actuelle ?

Claire de KERMADEC

Il n'y aura pas de modification majeure. Peut-être prévoyons-nous davantage de questions sur les problématiques environnementales. A titre d'exemple, le questionnaire 2014 intègre des questions sur le type de chauffage utilisé et sur le recours à des énergies renouvelables (énergie éolienne ou solaire, par exemple) dans le cadre d'un projet de construction.

Dominique ALLAIN

Ceci accroît-il la charge de réponse ?

Claire de KERMADEC

Non. Nous nous efforçons plutôt de reformuler les questions afin qu'elles éclairent mieux les aspects sur lesquels nous souhaitons des informations.

La commission émet un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur les prix du terrain et du bâti.

Dominique LIBAULT

L'enquête sera ensuite examinée au Comité du label, où sa conformité technique sera vérifiée.

III. PRESENTATION DES PROGRAMMES ANNUELS DE TRAVAIL 2015

Fabrice LENGART

Je n'ai pas prévu de vous répéter ligne à ligne le document volumineux qui vous a été transmis il y a quelques semaines, présentant les avant-projets statistiques de la partie de l'Insee qui relève de la commission. Je voudrais plutôt en brosser une synthèse en faisant apparaître la façon dont on peut relier ce programme aux avis de moyen terme du Cnis pour la période 2014-2018.

Un premier thème important dans les avis de moyen terme du Cnis, vise à fouiller l'analyse des configurations familiales en France. Sous cette ombrelle, nous commencerons à explorer en 2015 la façon dont nous pouvons rénover le questionnaire « logement » du recensement de la population pour mieux analyser la composition du ménage. Il se trouve par ailleurs que des enquêtes importantes ont eu lieu au cours des dernières années, en particulier l'enquête « famille et logement » rattachée au recensement de la population 2011, dont des exploitations supplémentaires sont prévues en 2015. Il en est de même pour l'exploitation de l'enquête « couples », placée sous la maîtrise d'ouvrage conjointe de l'Ined et de l'Insee. Tout ceci devrait déboucher sur la parution, fin 2015, d'un numéro d'*Insee Référence* consacré à la famille. Nous prévoyons également de lancer à la fin de l'année un nouvel exercice de projection démographique. Je ne m'étendrai pas sur le recensement de la population, qui constitue un des points de l'ordre du jour de la présente séance.

Un autre thème sous lequel on peut placer un certain nombre de travaux vise à approfondir la dimension longitudinale en matière d'enquêtes. Le document qui vous a été transmis montre qu'un certain nombre de travaux vont en ce sens. C'est le cas, au sein de l'Ined, de l'enquête longitudinale française depuis l'enfance (projet Elfe, lancé en 2011). Elle consiste à suivre une cohorte de nouveau-nés de 2011 et à enchaîner un certain nombre d'enquêtes spécifiques année après année. Une autre enquête longitudinale suivie par l'Ined, soutenue par la Drees et le Drcs, porte sur les adolescents placés. Dans le cadre du projet de recherche Ellipss placé sous l'égide de Sciences Po, un certain nombre d'enquêtes sont prévues, dont une, à dimension longitudinale, vise à explorer année après année les choix électoraux. Au sein de l'Insee devrait aboutir le projet important « EDP++ » (EDP pour « échantillon démographique permanent »). Ce projet permet de suivre des individus tout au long de leur vie en collectant leurs documents d'état civil et leurs

bulletins de recensement. Le projet EDP++ vise à ajouter des informations à ce panel, sur le revenu d'activité (par appariement avec les déclarations annuelles de données sociales) et des informations provenant de la sphère fiscal-social afin d'approcher le revenu du ménage auquel ces individus appartiennent. Dans le cadre du panel SRCV (enquête annuelle panéalisée réalisée auprès d'individus suivis durant neuf ans sur les revenus et les conditions de vie), un module « bien-être » a été lancé en 2010. Il continue d'être renseigné année après année et nous pourrions suivre les réponses des individus au cours du temps sur le thème du bien-être. Enfin, il faut évoquer l'enquête Patrimoine, réalisée depuis longtemps à l'Insee. La Banque Centrale Européenne (BCE) a lancé des enquêtes Patrimoine dans l'ensemble des pays européens et nous mettons en place une panélistation de l'enquête Patrimoine française. Cette enquête est actuellement sur le terrain.

Le troisième thème, qui sera exploré plus avant au cours de la présente séance, porte sur une meilleure connaissance des revenus. Je ne m'y attarderai donc pas. Il s'agit de mieux étudier l'hétérogénéité des revenus disponibles des ménages français, de façon exhaustive, ce qui permet de décrire le revenu disponible des ménages à un niveau extrêmement fin, en particulier sur le territoire.

Le quatrième thème est celui du logement. Du côté du SOeS, des exploitations de l'enquête Phebus sont prévues en 2015. L'enquête Logement de l'Insee, dont la collecte s'est terminée mi-2014, est en cours d'exploitation. Les premiers résultats de l'enquête paraîtront en 2015. L'enquête « Loyers et charges », réalisée par l'Insee, visant à mesurer l'évolution des loyers (pris en compte dans l'indice des prix à la consommation), est en cours de refonte. Suite à l'expression d'un avis du Cnis, nous avons le projet, avec le SOeS, de constituer un dossier sur le site insee.fr afin de présenter de façon plus synthétique et plus aisément accessible à l'ensemble des utilisateurs les statistiques disponibles en matière de logement. Par ailleurs, le SOeS devrait achever en 2015 une refonte importante des outils de suivi de la construction neuve. Il s'agit des statistiques de mises en chantier et d'autorisations. Ces statistiques sont aujourd'hui établies dans une logique de collecte. L'information de la mise en chantier peut remonter après plusieurs mois. Le SOeS est en train de mettre sur pied une méthodologie visant à s'affranchir de cette contrainte technique au profit d'une approche d'estimation, révisable au cours du temps, des données de construction neuve. Ceci devrait aboutir en 2015. Enfin, nous avons le projet de faire paraître un numéro *d'Insee Référence* sur le thème du logement en 2016. Il mobilisera pleinement toutes les sources existantes, en particulier celles que j'ai citées. Ce document sera coproduit notamment par le SOeS.

Le cinquième thème regroupe divers sujets. Nous conduisons actuellement et conduirons en 2015 un certain nombre d'enquêtes sur le terrain. C'est le cas de l'enquête NRJ sur les ressources des jeunes, qui sera sur le terrain jusqu'à la fin de l'année. La Drees conduira l'enquête dite Care sur la dépendance des personnes âgées. Elle est réalisée en deux temps, avec d'abord l'enquête « Vie quotidienne et santé » (qui sera sur le terrain avant la fin de l'année), enquête-filtre qui permet de mesurer la prévalence de la dépendance dans la population, avant l'enquête Care elle-même, qui se déroulera en 2015.

Comme chaque année, en 2015 paraîtra une enquête de victimation réalisée par l'Insee, avec une maîtrise d'ouvrage partagée avec l'Ondrp. Une enquête sur les violences faites aux femmes, sous l'égide de l'Ined, sera également sur le terrain en 2015. Pour la première fois aura lieu en 2015 une extension dans les trois DOM américains (Martinique, Guadeloupe et Guyane) de l'enquête CVS. Par ailleurs, l'enquête « migrations, famille, vieillissement », réalisée il y a quelques années dans quatre DOM, sera conduite pour la première fois à Mayotte. L'enquête Patrimoine fera l'objet d'une extension à La Réunion. Enfin, 2015 sera marquée par la préparation de l'enquête « Budget des familles » qui sera sur le terrain en 2016.

L'année 2015 est importante pour les statistiques d'inflation parce que nous allons changer d'année de référence. Il se trouve que l'indice des prix à la consommation est établi en base 1998, ce qui est assez ancien. Les travaux de changement de base ont été engagés en 2014 mais la collecte sur le terrain commencera en 2015. Ce changement de base comporte en particulier une mise à jour du plan de sondage, avec les agglomérations et les lieux de vente enquêtés. Nous aurons l'indice des prix actuel en base 1998 mais nous enquêterons, en complément, sur d'autres lieux afin de construire la base 2015. Enfin, nous procéderons en 2015 à un exercice de comparaison spatiale des prix qu'il a été décidé d'effectuer tous les cinq ans. Il s'agit de comparer les prix à la consommation en niveau entre la métropole d'une part et les cinq DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) ainsi que la Corse d'autre part.

Dominique Libault

Merci pour cette présentation. Elle montre qu'il y aura une richesse de travail et de production de statistiques dans ce domaine en 2015. Y-a-t-il des questions ou des remarques ?

Un intervenant

Vous avez évoqué la contribution de Sciences Po autour du dispositif longitudinal Ellipse. Vous avez mentionné l'existence d'une enquête proprement longitudinale. Or, ce dispositif d'enquête est appelé à constituer le support et le lieu de passation d'enquêtes de la recherche académique et est voué à perdurer durant quelques années. L'Insee participe au collège scientifique de ce dispositif. Pour l'instant, il y a peu de données collectées mais il est possible de conduire des projets de manière transversale à partir de ce dispositif d'enquête.

Chantal CASES, Ined

Je voudrais souligner la grande utilité du démarrage d'un travail sur la feuille de logement du recensement afin de l'enrichir pour mieux connaître les configurations familiales sur le territoire. L'enquête « Famille-Logement » sera très utile pour contribuer à l'évolution de cette feuille de logement. Le monde de la recherche est prêt à apporter son aide et sa contribution à ce travail qui me semble très important. Je regrette que nous ne puissions aller aussi loin que nous le voulions dans l'évolution du questionnaire du recensement. La transformation de la feuille de logement constitue cependant un point très important.

Salah JALLALI, agence d'urbanisme de l'agglomération de Lyon

Il m'est arrivé de travailler sur des projections. À trois ans d'écart, je trouve parfois un écart considérable entre la réalité constatée et les projections qui avaient été établies. Pour certaines projections basées sur les données de 2007, je trouve par exemple un écart de 10 000 habitants en moins pour le grand Lyon. Avez-vous rectifié ou utilisé une autre méthode depuis lors ?

Fabrice LENGART

Si je comprends bien, vous étudiez les écarts à partir de projections localisées. Il s'agit sans doute d'un outil de l'action régionale. Nous ne faisons pas de nouvelles projections tous les ans. Le dernier cycle date d'environ cinq ans et le nouvel exercice que j'ai décrit débutera par une projection de niveau national. Dans un second temps, la direction de l'action régionale s'en empare afin de décliner ses projections au niveau local. Si vous avez des interrogations sur les projections existant au niveau local, je vous invite à adresser vos questions à la direction de l'action régionale ou aux directions régionales de l'Insee qui sauront vous renseigner plus précisément.

Dominique LIBAULT

Parvenez-vous, en amont de la définition du programme statistique, à ménager des moments de réflexion afin de définir des priorités, le cas échéant ?

Fabrice LENGART

Il existe d'abord d'assez nombreux exercices imposés. Je me suis efforcé de mettre l'accent sur les nouveautés et je n'ai pas cité toutes les enquêtes réalisées chaque année. Au-delà de ces exercices imposés, une question de priorisation peut effectivement se poser. Dans ce cas, la question est débattue au sein de l'Insee ou au sein de la statistique publique en tenant compte des positions prises par le Cnis. Un arbitrage est effectué en fonction des moyens mobilisables. Le thème du recensement de la population permettra certainement de l'illustrer. Nous allons présenter un certain nombre de nouveautés mais nous n'avons pu donner satisfaction de façon immédiate à des souhaits du Cnis et de la CNERP.

Dominique LIBAULT

Nous avons examiné tout à l'heure un avis d'opportunité. Je me demande s'il n'appartient pas au Cnis de contribuer à hiérarchiser les priorités, car il n'est pas possible de tout faire. Il me paraît sain d'avoir aussi des moments de réflexion partagée de cette nature.

Fabrice LENGART

J'y suis tout à fait favorable. Historiquement, le Cnis avait un peu moins ce rôle car nous n'avons pas toujours connu des périodes de vaches aussi maigres. Nous pouvons cependant pouvoir discuter dans l'enceinte du Cnis de telles questions de priorisation, si elles se posent.

Pierre AUDIBERT

Nous avons conduit en 2014 une réflexion assez complète sur le « moyen terme », c'est-à-dire sur les avis que le Cnis peut porter sur les orientations de la statistique publique sur la période 2014-2018. Ceci fournit déjà un cadre dans lequel sont censées s'inscrire les opérations de la statistique publique. Nous abordons aussi de temps à autre, au sein du Bureau, des questions de hiérarchisation et de priorisation. Des débats ont eu lieu au sein du Cnis pour savoir s'il appartenait au Cnis de discuter de cette priorisation. Une partie des membres du Cnis, en particulier les représentants des organisations syndicales, ne souhaitait pas que ce sujet soit discuté au sein du Cnis. D'un autre côté, on voit bien que la statistique ne pouvant pas tout faire, il ne serait pas absurde que le Cnis exprime des préférences et mette l'accent sur certains sujets plus que sur d'autres. C'est dans la manifestation des préférences que nous avons le plus de difficultés à fonctionner.

Dominique LIBAULT

Je pense que même si la décision finale n'a pas à lui appartenir, le Cnis peut éclairer des décisions sur des priorités. Cela me semblerait relever du rôle d'un tel lieu de dialogue et d'échange entre les utilisateurs et les producteurs de la statistique publique. Il est à craindre que nous soyons confrontés de plus en plus à des contraintes de moyens qui nous imposent ce type d'exercice. En outre, la contrainte est utile car elle nous oblige à réfléchir sur les finalités de notre action.

IV. RECENSEMENT DE LA POPULATION

1. Principales évolutions

Caroline ESCAPA, Chef du Département de la démographie, Insee

a. Introduction

Je suis Chef du Département de la démographie, au sein de la Direction de Fabrice Lengart à l'Insee. Notre département s'occupe des aspects de collecte et de constitution des chiffres (résultats statistiques et populations légales) afférents au recensement. Les activités géographiques qui sous-tendent la constitution des résultats du recensement nous incombent également. Nous nous occupons enfin, même si c'est moins connu, de la gestion du fichier électoral et du répertoire national d'identification des personnes physiques.

J'évoquerai ici les évolutions que nous avons conduites récemment, que nous sommes en train de conduire ou que nous envisageons d'apporter au recensement.

b. Un bilan positif et une difficulté

Nous avons changé de méthode de recensement il y a dix ans, en 2004, en passant des recensements traditionnels (tous les six, huit ou dix ans) à un recensement dit « tournant ». Depuis fin 2008, nous publions chaque année la population des 36 800 communes et de toutes les circonscriptions administratives. Depuis mi-2009, nous publions chaque année tous les résultats statistiques en diffusion gratuite sur le site insee.fr, avec une grande variété de produits, qui vont des simples fiches « grand public » et des chiffres clés jusqu'à des fichiers « détail » destinés à des utilisateurs plus avertis.

Il me paraît important de souligner une très forte adhésion de la population. Au cours de ces dix dernières années, les taux de non-réponse sont très faibles, aux alentours de 3 % et stables dans le temps, ce qui me paraît un excellent résultat pour une enquête réalisée auprès des ménages. Nous effectuons régulièrement une enquête de satisfaction auprès des communes afin de savoir comment s'est déroulée la collecte. Lorsque des critiques sont émises, nous nous efforçons d'en tenir compte. Globalement, la satisfaction des communes est tout à fait importante.

Il y a néanmoins quelques contestations sur les résultats, ce qu'on peut aisément imaginer, en particulier lorsque la population recensée diminue. Quelques recours, peu nombreux, ont été présentés en Conseil d'État mais celui-ci n'a jamais remis en cause la méthode du recensement. La méthode française a permis de répondre sans encombre aux obligations européennes et au règlement européen de 2011.

Il y a cependant une difficulté : le coût du recensement, qui reste très élevé, tant pour l'Insee que pour les communes. Monsieur Libault a déjà évoqué les contraintes qui pèsent sur les finances publiques, du côté de l'État comme des collectivités locales.

Du côté de l'Insee, nous avons vécu ces dernières années une très forte baisse des effectifs, qui sont passés de 6 000 à 5 000 agents en dix ans hors enquêteurs. Certes, des gains de productivité ont été réalisés. Ils ne sont pas sans limite, toutefois. Nous atteignons un point où il faut définir des priorités.

Un autre sujet, très impactant pour l'Insee et pour le recensement de la population, a trait à la délocalisation, décidée par le pouvoir politique en 2008, d'une partie des forces de travail de l'Insee à Metz. L'ensemble de la chaîne de production informatique sera transféré à Metz, avec des gains de productivité à la clé. Il faut aussi placer ce projet dans le cadre du schéma de cohérence technique, ce qui signifie qu'un important travail d'harmonisation est à réaliser.

c. Objectifs

Dans ce contexte, l'Insee s'est engagé dans un programme de modernisation assez ambitieux du recensement, en fixant un certain nombre de priorités.

L'objectif de ce programme de modernisation vise à conserver les acquis que j'ai évoqués, notamment en matière de volume, de qualité et de fraîcheur des données établies. Il n'est pas question de revenir sur ces aspects. Nous avons aussi pour objectif d'adapter les données que nous diffusons afin de nous adapter aux contraintes de l'harmonisation internationale (en particulier européenne) et à la demande sociale, relayée notamment par le Cnis, tout en abaissant les coûts du recensement.

Nous avons lancé deux projets importants, Homère et Rorcal. Homère vise à introduire la collecte par Internet. Nous avons mené en 2013 des expérimentations avec une quarantaine de communes volontaires. En 2014, une expérimentation a été conduite auprès de 412 communes que nous avons choisies de façon plus aléatoire. Elle s'est très bien déroulée également. Nous généralisons en 2015 la collecte sur Internet à l'ensemble du territoire. Une autre partie du projet Homère porte sur la révision de l'ensemble des outils, notamment ceux que nous partageons avec les communes pour l'organisation et le suivi de collectes. Le partage des outils permet de suivre l'avancement de la collecte de façon conjointe, d'améliorer sa qualité et de diminuer les coûts. Il y a aussi, dans Homère, une révision du processus après la collecte, du côté de l'Insee, afin d'être plus efficient et de réduire les moyens alloués au recensement de la population.

Le projet Rorcal vise à revoir l'outil de constitution des RIL (répertoire d'immeubles localisés), c'est-à-dire les bases d'adresses permettant de tirer les échantillons dans les grandes communes et de produire les résultats statistiques et les populations dans les communes de plus de 10 000 habitants. Là aussi, notre dispositif était un peu ancien. Nous sommes en train de le rénover en mettant en place un outil partagé avec les communes. Lorsque celles-ci veulent mettre à jour des adresses, elles pourront le faire directement. Les références cadastrales sont ajoutées à l'outil, ce qui répond à une forte demande des communes puisque ces références constituent une des variables de leur système d'information géographique. Il s'agit également de se baser sur le référentiel RGE (référentiel à grande échelle) de l'IGN afin de se doter d'un fond de carte plus moderne.

Le déploiement de la collecte par Internet aura lieu en 2015. Les autres projets doivent s'achever en 2016.

d. Les évolutions du questionnaire

S'agissant des évolutions du questionnaire, nous avons modifié trois éléments en 2011. La première modification concerne le lieu de résidence antérieure. Nous demandions auparavant « où habitiez-vous il y a cinq ans ? ». Nous demandons désormais « où habitiez-vous il y a un an ? ». Nous avons également modifié les modalités relatives à l'ancienneté d'achèvement de la maison ou de l'immeuble et les modalités relatives aux surfaces de logement. Ces trois modifications répondaient à un besoin d'harmonisation européenne.

En 2012, un groupe de travail a été réuni par le Cnis. Coprésidé par le sénateur Jean-Claude Frécon, président de la CNERP et Chantal Cases, directrice de l'Ined et vice-présidente de la CNERP, il a conduit de nombreuses consultations auprès des utilisateurs. Il a produit un rapport exprimant les souhaits d'évolution en matière de recensement. Nous prendrons en compte dès 2015 quatre de ces recommandations.

La première porte sur les liens qui unissent les membres d'un couple, ce qui nous permet en particulier d'introduire le PACS et les modes d'union libre et de concubinage. Jusqu'à présent, seul le statut matrimonial légal était renseigné. En ce qui concerne les modes de transport, nous isolerons le vélo (y compris le vélo à assistance électrique) et les deux-roues motorisés dans la question relative à l'utilisation d'un deux-roues. Nous modifions la nomenclature de diplôme pour nous adapter à la structure de diplôme européen et prendre en compte le cursus LMD. Nous allons enfin donner une plus grande visibilité à la question relative à l'année d'arrivée en France, qui était auparavant une sous-question d'une question, avec un taux de non-réponse élevé. Nous estimons que ce taux de non-réponse est lié principalement à ce défaut de visibilité.

Nous travaillons par ailleurs à l'amélioration du repérage des liens familiaux au sein des membres d'un ménage grâce à l'évolution de la feuille de logement. Le recensement ne nous fournit aujourd'hui aucune vision sur les familles recomposées. Pour l'instant, nous travaillons sur ce thème au sein de l'Insee. Il est prévu de nous concerter avec les utilisateurs et avec le monde de la recherche afin d'aboutir à une rénovation qui soit complètement pertinente.

Comme vous l'avez souligné, nous devons définir des priorités. Ma feuille de route vise à boucler les projets engagés, c'est-à-dire Homère et Rorcal. Le transfert à Metz constitue un très gros chantier qu'il faut aussi sécuriser. Une fois ces éléments stabilisés, nous pourrions poursuivre la prise en compte des recommandations du groupe de travail du Cnis.

2. Point d'information sur la diffusion du recensement de la population 2006-2011

Bernard HENNEQUIN, responsable de la division Production éditoriale, Département de l'offre éditoriale, Insee

a. Principes et calendrier

La division « production éditoriale » de l'Insee est notamment responsable de l'administration du site web et de ses évolutions.

Comme toute diffusion de données produites par l'Insee, la diffusion du recensement est gratuite, en vertu d'une décision de 2003, le site web étant utilisé comme principal vecteur de diffusion des publications de l'Institut. Nous avons aussi pour principe de couvrir, avec nos produits, l'ensemble des besoins des différents publics, depuis le grand public qui aura un accès à des données sur la commune jusqu'aux experts avec la mise à disposition des « fichiers détail » (c'est-à-dire des données individuelles du recensement anonymisées).

Le millésime de l'année 2011 a été diffusé en 2014 et correspond à cinq ans de collecte (de 2009 à 2013). Cette diffusion s'opère en trois temps. En fin d'année 2013 ont été publiées les populations légales au niveau des communes. Puis, en juin 2014, les résultats statistiques paraissent sur le site sous la forme de « chiffres clés », présentant les principaux résultats sous forme de tableaux et de graphiques pour chaque niveau de territoire. Il existe parallèlement les bases de données communales, qui contiennent l'ensemble des valeurs de toutes les communes, ainsi que des fichiers de mobilité (mobilité résidentielle et mobilité domicile-travail). En octobre 2014 ont été publiés des fichiers « détail » complémentaires et des bases de données infra-communales, au niveau Iris.

b. La diffusion des RP de 2006 à 2009

Au départ, pour des raisons historiques, la diffusion du recensement de la population était effectuée sur des sites web dédiés, avec un site par millésime. Ces sites étaient externes à celui de l'Insee, ce qui créait des difficultés de navigation et de cohérence pour l'internaute. Il s'agissait d'une solution provisoire et nous avons souhaité procéder autrement dès que ce fut possible.

Ainsi, à partir des résultats du recensement 2010, diffusés fin juin 2013, les résultats du recensement ont été rapatriés dans la navigation sur le site de l'Insee et sont accessibles par thème. Pour l'internaute, la navigation est plus fluide car il n'a plus à changer d'interface. La documentation est plus visible et le moteur de recherche géographique permet une recherche englobante. L'utilisateur peut par exemple rechercher un EPCI appartenant à une commune. Les fiches « chiffres clés » peuvent être imprimés plus facilement. Nous proposons aussi des graphiques interactifs dans les chiffres clés. Enfin, pour les téléchargements de fichiers détail, nous avons introduit de nouveaux formats de fichiers en plus du format « texte ».

Nous disposons en 2014 de deux campagnes complètes de cinq ans, ce qui a permis une première comparaison des résultats entre 2006 et 2011. Dans les tableaux de chiffres clés, par exemple, nous présentons deux millésimes et il est facile d'accéder aux mêmes données de 2006 puisque nous avons remis en ligne dans l'interface insee.fr les résultats de 2006. Il est ainsi facile de naviguer dans les deux sens entre les deux millésimes.

Nous allons essayer d'avancer quelque peu, en 2015, la publication des résultats de 2012. Nous allons remettre en ligne les résultats de 2007 de façon à pouvoir comparer les millésimes 2007 et 2012 et passer de l'un à l'autre. Nous nous efforcerons aussi de prendre en charge les évolutions territoriales, c'est-à-dire les nouvelles régions et le redécoupage en cantons. Enfin, nous aurons la préoccupation constante d'améliorer la navigation sur le site.

c. Données de consultation

Nous avons enregistré plus d'un million de consultations pour les recensements de 2010 et 2011. Le site connaît un regain de la consultation des données du recensement au moment du lancement de la campagne de recensement en janvier. De plus, nous avons enregistré 220 000 téléchargements de bases de données sur le recensement de la population 2010.

d. Démonstration

Bernard HENNEQUIN propose une démonstration de l'utilisation du site Internet du recensement de la population.

3. Réponse française au règlement européen concernant les recensements de la population et du logement

Heidi KOUMARIANOS, division Méthodes et Traitements des Recensements, Insee

a. La demande européenne

Le premier règlement européen sur les recensements de la population et des logements a été adopté pour la première fois en 2008. Il existait auparavant des textes européens qui n'avaient pas de portée juridique. Ce premier règlement était assez ambitieux, à travers des concepts harmonisés pour l'ensemble des pays, en particulier en matière de chômage et l'exigence d'une réponse devant prendre la forme de 60 hypercubes prédéfinis. Un hypercube est un tableau multi-dimensionnel de données et certains des hypercubes demandés comportent dix dimensions. 21 hypercubes sont relatifs à la qualité des données. Le règlement prévoit aussi la fourniture de métadonnées, c'est-à-dire des informations descriptives sur la façon dont le recensement est conduit dans chacun des pays. Cette réponse est fournie tous les dix ans et aucune actualisation n'a lieu au cours du cycle décennal. Le champ de ce règlement inclut l'ensemble des États de l'Union européenne ainsi que la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein.

b. La mise en œuvre de la réponse française

En ce qui concerne la France, il fallait d'abord s'adapter à une contrainte forte de calendrier puisque dans le recensement tournant, l'année de constat demandée était 2011, ce qui aurait supposé d'utiliser les enquêtes annuelles de recensement de 2009 à 2013 inclus. Or les résultats de l'enquête annuelle de recensement 2013 ne pouvaient être disponibles avant le printemps 2014, date limite de réponse à l'enquête européenne. C'est la raison pour laquelle, avec l'accord d'Eurostat, nous avons utilisé des données individuelles collectées lors des enquêtes annuelles recensement 2010 à 2012, que nous avons recalées sur les populations légales de 2011 afin que les données soient comparables, en ordre de grandeur, avec les autres pays européens.

Nous devons également veiller à adapter nos réponses aux concepts internationaux, notamment pour les diplômés, la profession et l'estimation du taux de chômage. Sur ce dernier point, la notion demandée est celle découlant de la définition du Bureau international du Travail (BIT), qui n'est pas celle qui figurait dans le recensement. Des travaux statistiques de modélisation relativement coûteux ont ainsi été conduits afin de se rapprocher le mieux possible de cette définition du chômage selon le BIT. Ces travaux méthodologiques, et plus largement, la constitution des hypercubes de données ont mobilisé plusieurs personnes au sein de l'Insee pendant près de deux ans.

Le portail « Censur Hub », qui contient la réponse française, n'est pas officiellement ouvert mais vous pouvez néanmoins y accéder. (note postérieure à la réunion : le census hub est ouvert depuis le 08 décembre et accessible à l'adresse suivante :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/population_and_housing_census/introduction). Il fournit de très nombreuses données sur les logements, les individus et les familles (état matrimonial, diplôme, âge des individus, caractéristiques du logement, etc.). Ces données sont en théorie comparables entre tous les pays compte tenu de l'effort d'harmonisation qui a été produit. Malheureusement, la réalité est parfois plus compliquée et certains chiffres ne sont pas totalement comparables (certains pays ont eu des difficultés à respecter les concepts, en particulier le chômage BIT).

En outre, les données françaises peuvent différer de celles présentées sur le site insee.fr puisqu'une méthode d'estimation particulière, utilisant les données individuelles du RP 2010, calées en niveau sur le RP 2011, a été mise en œuvre.

Les hypercubes étaient prédéfinis par Eurostat. La plupart d'entre eux sont de niveau régional, avec quelques informations de niveau départemental et communal. Aucune donnée n'est de niveau infra-communal. Nous avons ainsi deux produits de diffusion à vocations distinctes. Le portail européen Censur Hub est très utile pour des comparaisons de données entre différents pays européens, à différents échelons géographiques. Il ne remplace en aucune façon les données du site insee.fr, qui demeure la référence en matière de données de recensement pour la France. Au niveau communal, on ne retrouvera par exemple que cinq tableaux, l'un sur les individus (indiquant le sexe et l'âge), quelques tableaux sur les familles et un autre tableau sur le logement. Ces données permettent néanmoins des comparaisons pour des communes frontalières.

On trouve également sur le portail des métadonnées relativement riches (elles sont désormais accessibles depuis l'ouverture officielle du census hub). Elles visent à décrire le contexte de l'opération de recensement et à préciser les sources de données utilisées. Certains pays répondent au moyen de registres ou d'enquêtes ponctuelles car il n'existe aucune obligation quant aux sources utilisées. Des éclairages sont ainsi apportés sur les méthodes de collecte et de traitement des informations afin de comprendre comment les données sont construites et d'apprécier le degré de comparabilité des informations entre les pays. On trouvera aussi des informations quantitatives, plutôt destinées à un public de statisticiens, sur la qualité des données, avec par exemple le taux de non-réponse aux questions, le calcul de coefficients de variation (qui éclairent le degré de précision des données) et des informations sur la fiabilité des données du point de vue de l'État qui les a publiées.

c. Conclusion

Le recensement français a permis, à quelques aménagements près, de répondre au règlement européen. Les modifications prévues en 2015 permettront de mieux répondre au prochain règlement, en 2021. Il s'agit d'une offre de très grande richesse, à manier avec précaution. Il faut s'assurer de la comparabilité des données à l'aide des métadonnées et des données de qualité.

Heidi KOUMARIANOS propose un bref exemple de consultation du site.

4. Échanges avec la salle

Dominique LIBAULT

L'harmonisation européenne permet-elle de s'assurer qu'aucun individu n'est décompté dans deux pays à la fois ? En matière de sécurité sociale, les textes ont été harmonisés au regard des règles fiscales et est considéré comme résident un individu ayant résidé au moins six mois dans l'État considéré.

Caroline ESCAPA

Dans le cas du recensement, ce seuil est fixé à douze mois. On recense dans un pays les personnes qui y sont présentes depuis douze mois ou qui ont l'intention d'y rester douze mois. Un étudiant étranger qui restera huit mois dans notre pays n'est pas recensé par le recensement français. Par contre, il sera comptabilisé dans son pays au moment du recensement. Un étudiant français qui va étudier durant huit mois aux États-Unis doit être déclaré en France par sa famille au moment du recensement. Cette règle est harmonisée au niveau international et non seulement au niveau européen. Ensuite, en pratique, il peut arriver qu'une personne déclare avoir l'intention de rester plus de douze mois et quitte en fait le pays au bout de cinq mois, par exemple.

Fabrice LENGART

Telle est en effet la règle. Une autre question vise à savoir si chaque pays peut se conformer à cet objectif. En France, compte tenu des méthodes employées, nous sommes relativement confiants quant à notre capacité à appliquer cette règle. Nous savons que dans les pays à registres, des difficultés supplémentaires peuvent se faire jour, créant un écart entre la mesure conceptuelle et la mesure réelle.

Eurostat s'interroge en particulier sur un certain nombre de doubles comptes, notamment pour des individus roumains susceptibles d'être comptabilisés à la fois en Roumanie et en Italie ou en Espagne.

Héloïse BALAYET, chargée d'études démographiques, ville de Montreuil

Tout changement apporté au questionnaire se traduit par la perte de données diffusées pendant un long moment. Concernant le régime matrimonial, cela devrait avoir peu d'incidence sur le travail des communes. Par contre, sauf erreur de ma part, nous allons perdre durant plusieurs années l'information relative au niveau de diplôme obtenu. Qu'est-il prévu pour compenser cette perte, sachant que nous avons déjà perdu pour plusieurs années les informations sur le lieu de résidence du fait du changement dans le questionnaire ?

Je voudrais aussi apporter une petite nuance à propos de la « forte adhésion » de la population qui a été évoquée. Nous sommes tout à fait d'accord sur les résultats (97 % de taux de réponse) et heureux d'atteindre ce taux à chaque fois. Cela dit, il est de plus en plus difficile, dans les communes, d'obtenir ce très bon taux de réponse. La situation a encore empiré ces deux ou trois dernières années. Même si la grande majorité de la population est favorable au recensement, nous devons déployer de plus en plus de moyens et de temps pour y parvenir.

Dominique LIBAULT

Quels sont les facteurs, à vos yeux, qui créent ces difficultés supplémentaires ? Est-ce le recensement en lui-même ou une lassitude de la part des habitants ?

Héloïse BALAYET, chargée d'études démographiques, ville de Montreuil

D'une part, certaines personnes sont dans une situation de plus en plus difficile, économiquement et socialement, et ne veulent pas être sollicitées alors qu'elles ont l'impression que l'État et la région ne font rien pour elles. D'autre part, nous avons une difficulté liée à la confidentialité des données. De nombreuses personnes en ont assez de communiquer de multiples façons et sur divers supports les informations personnelles les concernant. La saisie des informations *via* Internet permettra sans doute de réduire cette réticence dans la mesure où les données collectées par ce moyen ne transiteront pas par la commune. Or certains habitants craignent que leur bulletin ne soit utilisé par la commune, même si ce n'est pas censé se produire. La sollicitation fréquente des personnes pour des enquêtes et sondages explique aussi une lassitude croissante au regard de ce type de démarche.

Caroline ESCAPA

Effectivement, avec la méthode de recensement, pour obtenir l'ensemble des données au niveau le plus détaillé, il faut disposer d'un cycle de cinq ans. Néanmoins, dès que nous réalisons une enquête annuelle de recensement, nous collectons des bulletins pour 9 millions d'individus, ce qui constitue un échantillon important. Nous allons étudier ce que nous pouvons faire pour des variables très attendues comme le Pacs et le vélo. Il est sûr que nous n'aurons pas des résultats au niveau géographique le plus fin.

Nous nous efforçons, en cas de changement de modalités, de poursuivre la diffusion des données en agrégeant plusieurs indicateurs afin de retrouver des données cohérentes. C'est ce que nous allons essayer de faire pour les trois modalités qui vont évoluer en 2015.

J'avais travaillé sur la partie « collecte » du recensement de 2004 à 2007 et j'ai repris du service à ce titre depuis peu. J'ai alors été extrêmement surprise par les chiffres que j'ai cités, car je pensais que les difficultés que vous évoquez, souvent mises en avant, allaient se traduire par une diminution sensible des taux de réponse. Ceux-ci ont été un peu moins élevés l'an dernier. Les communes consentent effectivement de nombreux efforts pour recueillir les chiffres et sans doute les maires ont-ils eu davantage de réticences, en période électorale, à « harceler » les ménages. C'est l'explication qui nous a été fournie quant au taux de réponse moins élevé constaté l'an dernier. Cela dit, il existe effectivement des difficultés pour entrer en contact avec un certain nombre de ménages, ne serait-ce que vis-à-vis des personnes qui sont rarement chez elles et qui rentrent tard. Nous donnons aux enquêteurs des consignes visant à ne pas solliciter les individus tard le soir ou le week-end. Nous espérons que la collecte sur Internet permettra à ces personnes de répondre plus facilement. Nous mettons beaucoup en avant, dans la communication sur Internet, la confidentialité des données et la possibilité d'y répondre sans aucune crainte.

Jusqu'à présent, toute personne recensée pouvait transmettre ses bulletins à l'Insee sans passer par la commune. Cette possibilité était assez peu utilisée. Il est vrai aussi que nous communiquions assez peu sur ce sujet.

Chantal CASES

Lorsque je co-présidais le groupe de travail sur l'évolution du questionnaire, la principale innovation que nous avons proposée d'introduire portait sur la santé des populations, qu'il nous avait semblé utile de mieux éclairer par l'introduction de plusieurs questions. Ces données sont très attendues par les Agences régionales de santé, les Observatoires régionaux et les instances locales chargées des politiques de santé. Ces sujets sont difficiles et importants. Nous comprenons que des priorités doivent être définies. Il ne faudra pas pour autant abandonner ces sujets à terme.

Par ailleurs, à l'issue des réflexions du groupe de travail, nous avons défini un programme d'évolution du questionnaire qui me semblait tenir compte de l'état actuel des autres données localisées disponibles. Si la mise en œuvre de ces évolutions prend un peu plus de temps que prévu, peut-être le Cnis devra-t-il se lancer dans une nouvelle analyse des propositions qui ont été faites au regard des données administratives qui seront probablement disponibles avant que ces évolutions ne se concrétisent. Je pense notamment aux déclarations annuelles de données sociales, qui seront sans doute disponibles au niveau détaillé avant que nous n'entreprenions la grande refonte du bulletin individuel envisagée.

Pour le reste, au nom de la CNERP, je dois dire que la commission a toujours suivi de près et apprécié la qualité du travail effectué sur le recensement. Nous comprenons que des priorités doivent être définies, même si nous les regrettons.

Dominique LIBAULT

Quelles sont les évolutions attendues en matière de santé à la suite des propositions du groupe de travail ?

Chantal CASES

Nous avons proposé *a minima* l'introduction de deux questions du « mini-module européen » sur la santé, l'une portant sur l'état de santé général et l'autre sur les gênes et handicaps dans la vie quotidienne, ainsi que, si possible, quelques éléments sur les limitations éventuelles d'activité, afin de pouvoir étudier la répartition de la dépendance de manière localisée. Selon ce qui nous a été indiqué, ces données commenceraient à être collectées en 2018 et leur diffusion débiterait cinq ans plus tard.

Pierre AUDIBERT

Je crois que le Cnis peut s'emparer de la façon dont les recommandations du groupe de travail de la CNERP peuvent être prises en compte au regard de l'évolution des données locales. Cette opération permettra de faire le point, étant entendu que de nombreuses choses avancent en matière de données localisées, parallèlement au recensement lui-même.

V. THEME D'ECHANGES SUR LE REVENU DISPONIBLE ET LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES

1. Introduction du thème

Jérôme ACCARDO, département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages, Insee

On peut assez aisément résumer les attentes des utilisateurs de la statistique publique concernant le revenu disponible et le niveau de vie des ménages : les gens, comme les statisticiens, veulent tout savoir, tout de suite. Des avancées ont été réalisées en matière d'exhaustivité des données, notamment en termes de détail géographique. Quant à l'immédiateté souhaitée, les exposés qui suivront apporteront des éclairages.

L'existant, en matière d'informations statistiques sur le niveau de vie, se résume par trois sources et quatre produits statistiques. Ces sources sont les fichiers fiscaux, les données sociales (émanant des organismes compétents) et des enquêtes réalisées auprès des ménages (Enquête Emploi et panel SRCV). Ces trois sources contribuent à l'élaboration de quatre produits statistiques annuels décrivant la distribution des niveaux de vie :

- RFL : revenus fiscaux localisés ;
- RDL : revenus disponibles localisés ;
- ERFS : enquête sur les revenus fiscaux et sociaux ;
- SRCV : statistiques sur les ressources et les conditions de vie.

Les limites des produits statistiques sont celles des produits statistiques dont ils sont tirés. Dans le cas des fichiers fiscaux, nous disposons du revenu déclaré mais nous ne connaissons pas certains revenus exonérés et les prestations sociales. De plus, l'unité statistique n'est pas l'unité « standard » utilisée par l'Insee, à savoir le ménage, celle employée notamment dans les enquêtes auprès des ménages. Nous avons enfin une description socio-démographique extrêmement limitée. A l'état brut, ces fichiers fiscaux vont donner le fichier « revenus fiscaux localisés » (RFL), qui fournit uniquement le seul revenu déclaré à l'administration fiscale. Cette information a en revanche l'avantage d'être disponible au niveau géographique le plus fin.

Pour estimer le niveau de vie, on procède dans le dispositif RDL à une imputation des prestations non présentes dans la déclaration, sur barème, en déterminant l'éligibilité éventuelle de la personne aux différentes prestations. On obtient un *revenu disponible* localisé. La qualité de l'imputation est évidemment limitée, ce qui explique que les résultats de ce fichier des revenus disponibles localisés (RDL) ne soient diffusés qu'au niveau départemental, car nous estimons qu'à un niveau plus fin, la qualité de l'information n'est pas suffisamment bonne.

La deuxième source d'information réside dans les fichiers sociaux (Cnaf, MSA, Cnav). Il existe là aussi une délicatesse concernant l'unité statistique. De plus, dans les fichiers exhaustifs de la Cnaf, aucun élément ne récapitule pour les allocataires l'ensemble des prestations de l'année. Une fois par an, la Cnaf établit un extrait de ces bases pour reconstituer les prestations de toute l'année sur un ensemble d'allocataires correspondant à l'échantillon de l'ERFS. Il s'agit d'un fichier volumineux mais il ne couvre pas l'intégralité des allocataires. Cette subtilité explique certains des aspects qui vont suivre.

Grâce à ces fichiers sociaux et avec les fichiers fiscaux précédemment cités, on parvient à constituer un certain nombre de sources, dont une source centrale, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), que l'on va apparier avec l'enquête Emploi afin d'obtenir un certain nombre d'informations en bénéficiant de la force des trois sources. Il existe aussi l'enquête en panel SRCV qui va s'alimenter à ces fichiers fiscaux et sociaux.

On peut placer sur un schéma à cinq dimensions les différentes bases statistiques construites. La base de référence, pour produire les analyses sur le niveau de vie, est l'enquête « revenus fiscaux et sociaux », qui s'avère particulièrement bonne pour la qualité de la mesure du niveau de vie. Elle est évidemment exacte concernant la composition du ménage. Par contre, même si elle porte sur 50 000 ménages, elle ne dira rien des très petites parties de la distribution, en particulier les ménages aux revenus les plus élevés. Sur le plan géographique, ces données s'avèrent également insuffisantes pour disposer de données localisées.

Le fichier RFL (revenus fiscaux localisés), qui correspond essentiellement au fichier des revenus déclarés, fournit la précision la plus complète, à condition de se satisfaire du revenu déclaré (qui ne comprend pas les revenus exonérés). La précision géographique est complète. Par contre, la qualité des données relatives aux revenus est très limitée et la description du ménage l'est également.

Le revenu disponible localisé (RDL) améliore un peu cette situation, en particulier en termes de complétude du revenu mesuré puisqu'on impute les prestations sociales, non prises en compte dans les revenus fiscaux localisés. Par contre, on perd en précision géographique puisqu'on ne descend pas en dessous du niveau départemental compte tenu de la qualité du résultat.

Le projet Filosofi (Fichier localisé social et fiscal), qui vous sera décrit par Anne-Thérèse Aerts, consiste à prendre le meilleur des différentes sources. On part ainsi de la source fiscale. Au lieu de lui imputer des prestations, on va chercher les données exhaustives mensuelles. On a retenu celles du mois de décembre, qui permettent de reconstituer le revenu disponible du ménage de façon relativement fiable, dès lors qu'on accepte d'annualiser les prestations (ce qui est discutable pour certaines prestations). On obtient ainsi un revenu disponible très proche de la réalité, en dehors des revenus exonérés.

Avec la représentation graphique utilisée précédemment, on observe que la nouvelle base Filosofi domine assez largement RFL et RDL, qui ne sont d'ailleurs plus produits, sans parvenir à supplanter l'enquête « revenus fiscaux et sociaux », qui demeure la source de référence pour la détermination du niveau de vie au niveau national. L'exploitation de Filosofi a été effectuée pour l'année 2011 et la comparaison des résultats avec ERFS révèle une bonne surprise puisque les écarts constatés sont tout à fait admissibles.

S'agissant de la fraîcheur de l'information, il faut d'abord revenir à l'existant. L'enquête « revenus fiscaux et sociaux » exige d'attendre l'année N+1 pour connaître le niveau de vie et le taux de pauvreté de l'année N-1. Ce délai de disponibilité ne résulte aucunement du mauvais vouloir des statisticiens : il tient aux contraintes du système d'information. Dès lors qu'on utilise les données fiscales et les données sociales de la Cnaf, en particulier si l'on utilise le fichier global annuel qu'elle établit, il n'est pas possible de faire mieux que le délai indiqué dans le tableau projeté, soit environ 21 mois. Certes, si l'on imagine un dispositif optimisé dans lequel chacun transmet le fichier à l'échéance prévue, on peut améliorer ce délai de quelques mois. On ne pourra l'abaisser, toutefois, à un niveau inférieur à 17 ou 18 mois. Si l'on considère qu'un tel délai n'est pas admissible, on peut naturellement revenir au dispositif antérieur, consistant à réaliser une enquête auprès des ménages afin de connaître leurs revenus. Il ne suffit pas, toutefois, de demander au ménage quel est son niveau de vie : il faut balayer toutes les prestations et toutes les formes de revenus pour parvenir à produire un revenu disponible à peu près crédible et relativement précis. Une telle enquête peut durer 15 ou 20 minutes et requiert de nombreuses questions. C'est justement ce qui a été abandonné au cours des années 2000 au profit d'une mesure du revenu par l'intermédiaire des données administratives, en appariant des données d'enquête avec les fichiers administratifs.

On peut alors envisager plutôt de trouver des méthodes statistiques de prédiction du présent, c'est-à-dire du « *nowcasting* » (à la différence du *forecasting*). Cédric Houdré et Juliette Stehlé reviendront sur les méthodes statistiques diverses susceptibles d'être mobilisées dans cette logique. Nous pourrions ensuite nous demander pourquoi faut-il se lancer dans de tels travaux et quel prix nous sommes prêts à y consacrer.

2. Présentation du projet de rénovation du calcul du revenu disponible

Anne-Thérèse AERTS, division des statistiques régionales, locales et urbaines, Insee

a. Introduction

La division des statistiques régionales, locales et urbaines de l'Insee assure la maîtrise d'ouvrage partagée, avec la division Revenus et patrimoine des ménages, du projet Filosofi. Je vais vous présenter les objectifs de ce projet, ses nouveautés et spécificités au regard des dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

b. Le dispositif existant

Jusqu'à présent, nous disposions au niveau local du dispositif Revenus fiscaux localisés qui permettait de disposer d'indicateurs de revenus déclarés à tous les niveaux géographiques (y compris au niveau infra-communal) pour la métropole et deux DOM, la Martinique et La Réunion, sur le champ des ménages

fiscaux. Le dispositif Revenus disponibles localisés permettait d'obtenir une mesure du niveau de vie et des indicateurs d'inégalités de niveau de vie et de pauvreté jusqu'au niveau départemental en métropole. Au niveau national, c'est l'enquête ERFS (Enquête Revenus fiscaux et sociaux) qui faisait et fait toujours référence en matière d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalités et de pauvreté. Elle comporte, en outre, des critères sociodémographiques qui sont absents des dispositifs RFL et RDL. L'enquête ERFS est réalisée en métropole. Elle a également été produite à La Réunion pour les années 2008 et 2010.

Il n'existe aujourd'hui aucun dispositif infra-départemental, qui permette d'observer le niveau de vie tel qu'il est mesuré dans le dispositif ERFS, c'est-à-dire incluant l'ensemble des revenus (y compris revenus financiers, et prestations). Par ailleurs, l'ERFS étant une enquête, il n'est pas possible de décrire finement le haut ni le bas de la distribution. Le fait de disposer d'un exhaustif fiscal et social permet d'améliorer la connaissance des niveaux extrêmes de la distribution.

c. Valeur ajoutée et limite du projet Filosofi

Le projet Filosofi vise à produire des indicateurs de niveau de vie, d'inégalités et de pauvreté à des échelons infra-départementaux, jusqu'au niveau infra-communal. La diffusion ira jusqu'au dernier centile de niveau de vie pour les zones de plus de 100 000 habitants. Il s'agit aussi d'améliorer la précision de l'enquête ERFS en introduisant des marges de calage construites à partir des quantiles de la distribution des revenus de l'exhaustif fiscal et social.

La principale valeur ajoutée du projet Filosofi, au regard des dispositifs actuels RFL et RDL, réside dans la possibilité d'accéder aux prestations sociales provenant de la Cnaf, de la Cnav et de la MSA et de les apparier avec les fichiers fiscaux. Le dispositif présente aussi des limites, notamment à cause de l'absence de clé d'appariement unique. De plus, nous ne disposons des données exhaustives de prestations sociales que pour le seul mois de décembre (sur deux années consécutives) pour les prestations relevant de la CNAF et de la CNAV. Par contre, dans le cas de la MSA, nous connaissons les prestations sociales pour l'ensemble de l'année. Les revenus financiers exonérés d'impôt continuent d'être imputés dans le dispositif Filosofi. La mesure du niveau de vie effectuée à partir de Filosofi ne prend pas en compte les prestations locales versées par les Conseils généraux ni les aides sociales facultatives.

Le champ couvert est constitué par les ménages fiscaux ordinaires pour la métropole, la Martinique et La Réunion. Les indicateurs sont similaires à ceux des dispositifs RFL et RDL, avec quelques indicateurs supplémentaires afin de mieux décrire les inégalités parmi la sous-population pauvre. Pour les DOM, les indicateurs qui seront publiés dans la première diffusion de Filosofi ne porteront que sur le revenu fiscal déclaré. Nous n'avons pas eu le temps d'investir pour calculer un niveau de vie dans les DOM ; cet aspect sera expertisé l'an prochain. De la même façon, le dispositif ne proposera, dans sa première diffusion, aucun indicateur par âge des individus, alors qu'il existait dans le dispositif RDL. Ce volet devrait paraître dans les diffusions ultérieures de Filosofi.

d. Calendrier de diffusion

Nous disposons déjà des données 2010 et 2011. Une expertise, confiée à un groupe de travail, est en cours sur l'ensemble des résultats communaux et supra-communaux. Elle n'a mis en évidence aucun résultat inquiétant ni aucune rupture de série majeure par rapport aux anciens dispositifs. Nous devrions disposer des résultats de Filosofi 2012 au début de l'année 2015. L'objectif sera d'effectuer une première diffusion au deuxième trimestre 2015 pour les échelons communaux et supra-communaux, sous la forme d'un *Insee Première* et d'une opération coordonnée en région, avec une publication dans chaque région. Pour le niveau infra-communal, la parution est envisagée fin 2015/début 2016.

e. Les sources de divergences avec RFL et RDL

Des choix ont été faits lorsque la chaîne de production a été mise en place, ce qui induit des différences par rapport aux dispositifs RFL et RDL. Ainsi, dans Filosofi, les ménages qui effectuent une déclaration dans la commune de leur résidence secondaire sont désormais inclus dans le champ des ménages fiscaux ordinaires. Les ménages qui n'ont fait aucune déclaration de revenu pour l'année en cours mais qui ont effectué de telles déclarations antérieurement étaient conservés dans RFL. Dans Filosofi, nous avons choisi de filtrer l'année de revenu, à l'image de ce qui est pratiqué dans l'enquête ERFS, et pour éviter les doubles comptes. Pour le concept de revenu déclaré, nous nous calons également sur ce qui est fait dans ERFS : nous excluons les revenus exceptionnels d'assurance-vie, qui diffèrent assez fortement d'une année sur

l'autre. Nous calculons un revenu financier d'assurance-vie en équivalent annuel, qui est pris en compte dans l'agrégat « revenus financiers imputés ».

Une différence majeure touche aussi la méthode de calcul des prestations sociales. Dans RDL, toutes ces prestations étaient imputées et nous calculons les résultats sur les prestations des CAF départementales. Nous disposons dans Filosofi de données exhaustives, concernant le mois de décembre, pour la Cnaf et la Cnav. En ce qui concerne les prestations versées par la CNAF, nous utilisons les résultats exhaustifs du mois de décembre de l'année précédente pour reconstituer les prestations sur l'ensemble de l'année. Dans le cas de la MSA, nous disposons des prestations de façon exhaustive pour l'année.

La méthode d'imputation des revenus financiers répond au même type de modèle explicatif en fonction des caractéristiques des ménages que ceux existant dans RDL et ERF5. Nous avons choisi de n'introduire aucun aléa. Il s'agit donc d'un modèle déterministe, contrairement à ce qui est fait dans RDL et ERF5 : ce choix a été fait de façon à ce que, si les caractéristiques des ménages ne varient pas d'une année sur l'autre, les revenus financiers n'évoluent pas dans la zone. Ce choix vise à pouvoir interpréter de manière simple l'évolution des revenus financiers d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, il n'y a pas de calage de Filosofi sur ERF5, contrairement à ce qui a été fait dans le dispositif RDL. Enfin, le champ de diffusion est très légèrement différent. Nous diffusons les indicateurs de revenus déclarés pour les ménages ayant un revenu déclaré positif et les indicateurs de niveau de vie et de pauvreté pour les ménages ayant un revenu disponible positif.

f. Plan de diffusion de Filosofi

Le plan de diffusion prévu pour Filosofi est comparable à ce qui existe déjà pour les revenus fiscaux localisés, avec d'abord des produits pour « tous publics ». Nous disposons à travers la source RFL de bases téléchargeables et de fiches « chiffres clés » à différents niveaux géographiques, jusqu'à la commune. Tout ceci sera reproduit avec des informations complémentaires, puisque des indicateurs de niveau de vie et de pauvreté seront proposés. Le même type de prestations sur mesure (PSM) sera proposé avec la possibilité d'accéder à des « fichiers détail » anonymisés sur des zones de plus de 100 000 personnes. Ces fichiers contiennent des variables de revenus et quelques caractéristiques sociodémographiques des ménages. Ils ne contiennent par contre aucune information géographique. Il existera aussi la possibilité d'effectuer des calculs d'indicateurs sur des zonages à façon constitués par regroupement de communes ou d'arrondissements municipaux. Il s'agira du même type d'indicateurs que ceux accessibles pour les produits « tous publics », exceptés les indicateurs additifs sur le revenu. Concernant le taux de bas revenus et le taux de pauvreté, il y aura la possibilité de fournir en PSM des résultats par tranche d'un point en un point ou de deux points en deux points.

Pour les publics sous licence, il existait dans le dispositif RFL la possibilité de disposer d'indicateurs plus nombreux pour de petites zones relevant de leur territoire de compétences. On appelle « public sous licence », car la livraison des indicateurs est conditionnée par la signature d'une licence d'usage, tout établissement ayant une mission de création ou de gestion service public au niveau local et le Commissariat général à l'égalité des territoires pour les indicateurs infra-communaux. Nous allons reconduire cette possibilité dans le cadre de Filosofi.

Les agents internes de l'Insee auront accès à tous les indicateurs proposés aux différents publics, avec les mêmes règles de diffusion. Nous mettons à leur disposition des indicateurs supplémentaires pour l'aide à l'étude et à l'analyse. Des « fichiers détail » seront produits, contenant toutes les informations de revenus, les caractéristiques socio-démographiques des ménages, les informations géographiques et les caractéristiques des logements. Ces tables seront mises à la disposition des chercheurs par le biais du CASD (centre d'accès sécurisé et distant aux données). Les chargés d'étude de l'Insee pourront aussi y accéder, sous certaines conditions, afin de réaliser des études.

3. Pistes de réflexion pour disposer d'indicateurs plus précoces

Cédric HOUDRÉ, Chef de la division Revenus et patrimoines des ménages, Insee

a. Contexte et faiblesses du dispositif actuel

Nous allons présenter les tentatives menées par l'Insee en vue de répondre de façon plus rapide à la demande d'indicateurs de niveau de vie. Jérôme Accardo a souligné les contraintes de production

associées aux délais de mise à disposition des sources administratives que nous utilisons pour construire les données sur les revenus.

Dominique LIBAULT

Pourquoi avoir indiqué « avril n+2 » pour les sources sociales sur le transparent projeté ? Les données fiscales sont elles-mêmes abondées par les sources sociales, puisque c'est notamment à travers la DADS, que le fisc peut effectuer ses propres calculs. Pourquoi, dès lors, la mise à disposition des données est-elle plus longue pour les sources sociales que pour les sources fiscales ?

Cédric HOUDRÉ

Il n'existe pas de système centralisé de remontée d'informations sur les prestations sociales versées par la Cnaf.

Dominique LIBAULT

La Cnaf a été moins sollicitée, puisque ses prestations ne sont pas imposables. Elle fait donc l'objet de moindres « pressions » que la Cnav pour une mise à disposition rapide de ses données. Il y a là une piste d'explication en effet.

Cédric HOUDRÉ

En ce qui concerne la Cnav, nous disposons de données de façon assez rapide.

Dominique LIBAULT

Ce délai plus long ne me paraît pas, en tout cas, une fatalité. Il est vrai que lors des négociations des conventions d'objectifs et de gestion avec la Cnav sur les aspects statistiques, je n'ai pas non plus été très sensibilisé à l'existence d'un enjeu en vue d'accélérer la production de telles données.

Cédric HOUDRÉ

Toujours est-il qu'à l'heure actuelle, le Cnaf ne dispose d'aucun fichier exhaustif pour les prestations annuelles. Nous devons donc nous contenter de ce délai de mise à disposition.

L'enquête SRCV collecte un certain nombre d'informations sur les conditions de vie avec une approche non monétaire. Dans ce domaine, des progrès ont été réalisés en France, avec une mise à disposition des données non monétaires issues de l'enquête Silc neuf mois après la collecte, soit en mars n+1. Eurostat est parvenu à publier en juin 2014 un indicateur de « privation matérielle sévère » pour 2013. Il y a là une avancée significative.

Nous avons choisi, en France, de recourir aux sources administratives pour mesurer les revenus, ces données étant considérées comme étant de meilleure qualité. Comme l'a rappelé Jérôme Accardo, collecter des revenus de bonne qualité en face à face requiert un processus de questionnement extrêmement long. Le passage aux sources administratives permettait ainsi de gagner du temps lors de la collecte au bénéfice des autres questions posées en face à face, en limitant aussi le défaut de participation à nos enquêtes. Il a été rappelé qu'il était difficile de faire participer les ménages aux enquêtes de recensement. Nous sommes confrontés aux mêmes difficultés et nous cherchons des solutions. Un gain beaucoup plus direct réside dans le fait que les données sont beaucoup mieux mesurées dans les sources administratives pour un certain nombre de revenus, en particulier en cas de revenus mixtes (retraite et salaires ou revenus perçus à certains moments de l'année, comme les revenus des capitaux mobiliers ou fonciers).

Ces caractéristiques ont un impact sur ce qu'il est possible de mesurer. D'après une expérience conduite sur l'enquête SRCV 2005, on décèle ainsi un écart de 0,4 % entre le taux de pauvreté mesuré en face à face et celui mesuré au moyen des sources administratives. Si cet écart demeure à l'intérieur de l'intervalle de confiance, il n'est pas négligeable. Nous constatons aussi que 40 % des individus ne sont pas classés dans le même décile de niveau de vie suivant que la mesure est effectuée après un recueil des données en face ou *via* les sources administratives, ce qui justifie aussi que nous soyons passés à ce mode de collecte des revenus.

La rapidité de mise à disposition des données est fréquemment abordée au sein des instances statistiques européennes à travers la notion de *timeliness*, qui en est la traduction. Si nous ne pouvons accélérer l'accès aux données administratives, nous pouvons par contre essayer de tirer parti de techniques de modélisation pour apporter des éclairages des phénomènes de pauvreté. Juliette décrira une approche par micro-simulation tandis que je concentrerai mon propos sur une approche de modélisation.

b. La modélisation

Le taux de pauvreté officiel (c'est-à-dire la part de la population ayant un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian) constitue un indicateur complexe. Au cours des quinze dernières années, les tendances de moyen terme suivent les inflexions de la conjoncture économique. Ce taux de pauvreté a sensiblement augmenté depuis le début de la crise et connaît des fluctuations d'une année sur l'autre. On peut s'interroger sur le caractère significatif de ces évolutions annuelles. Pour en juger, j'ai décalé les intervalles de confiance afin de voir si les évolutions annuelles sortaient des intervalles de confiance de l'année précédente. Sur le graphique projeté, les courbes en trait plein sortent de l'intervalle de confiance. Les courbes en pointillés se situent à la limite. Les autres points se situent à l'intérieur de l'intervalle de confiance. Nous voyons qu'au cours des quinze dernières années, la moitié du temps, l'évolution annuelle n'est pas significative. Il y a là une première difficulté, puisqu'on va ajouter une couche d'incertitude liée à la modélisation.

De plus, cet indicateur s'avère très sensible au niveau du seuil, autour duquel se concentre une part importante de la population. Une variation de 1 % du seuil de pauvreté (ce qui est très peu en valeur absolue, près de 10 euros par mois) se traduit par un écart de 0,33 % du taux (avec un intervalle de confiance de plus ou moins 0,4 % pour le taux de pauvreté). Il faudrait être capable de reproduire cette sensibilité en modélisation pour pouvoir dire des choses conjoncturelles sur la pauvreté.

Compte tenu des expériences conduites jusqu'à présent, on estime aujourd'hui qu'on ne peut faire mieux que prédire le sens d'évolution du taux de pauvreté en cas de choc majeur.

c. La stratégie de prédiction économétrique

La prédiction économétrique vise à modéliser des données. On collecte une information en face à face sur les revenus en demandant aux personnes interrogées quel fut leur revenu mensuel au cours du mois ayant précédé la collecte. Nous avons réfléchi à la façon dont nous pourrions exploiter cette information afin de prédire l'évolution du niveau de vie. Nous avons étudié cette information sur un panel de 11 000 ménages à partir du fichier SRCV.

Nous effectuons, de façon assez simple, une régression linéaire afin de modéliser la moyenne du niveau de vie pour ensuite imputer un niveau de vie, selon la formule suivante : $E[NV_{it}] = RM_{it} * \alpha + NV_{it-1} * \beta + X'_{it} * \gamma$, où NV désigne le niveau de vie et RM le revenu mensuel.

Une telle méthode représente mal les extrêmes. Or il faut, pour apprécier le taux de pauvreté, obtenir une bonne représentation du bas de la distribution. Nous avons cherché des méthodes plus adaptées et nous pensions en avoir trouvées avec les régressions quantile non conditionnelles. Dans ce type d'approche, nous allons essayer de modéliser des quantiles. On peut même, comme l'ont montré Firpo, Fortin et Lemieux (Econometrica, 2009) modéliser n'importe quel résumé de la distribution. Un indice de Gini constitue par exemple un résumé de la distribution, de même qu'un taux de pauvreté ou un rapport inter-déciles. Ces méthodes permettent ainsi de disposer d'un cadre unifié pour traiter l'ensemble des indicateurs que nous avons l'habitude d'utiliser pour ce suivi de la situation sociale.

Les résultats s'avèrent un peu décevants, si on les compare à l'évolution réelle mesurée par l'enquête Silc. Entre 2009 et 2010, le taux de pauvreté est passé de 12,9 à 13,3 %. Les deux lignes suivantes du tableau (slide 18) correspondent aux méthodes de régression quantile, comme la dernière (logit multinomial). Les méthodes de « logit dichotomique » et de « probit dichotomique » sont un peu plus simples : il s'agit seulement d'essayer de prédire la pauvreté des personnes. Dans tous les cas, on surestime assez fortement l'évolution du taux de pauvreté. Les méthodes par régression quantile ne semblent pas, à ce stade, supérieures à des méthodes plus simples. Pour l'instant, nous n'avons pas poursuivi ce travail dont il faut signaler qu'il a été réalisé par deux stagiaires, en 2012 puis en 2013.

d. La microsimulation

Juliette STEHLÉ, Division études sociales, Insee

La microsimulation s'appuie sur un échantillon représentatif de la population et consiste à simuler sur barème, au niveau d'une observation (individu, ménage, foyer) ce qui dépend de la législation (prestations sociales, prélèvements). Il existe d'autres composantes du revenu qu'il est impossible de simuler sur barème, ce qui est typiquement le cas des salaires. Il faut alors simuler une évolution temporelle en tenant compte des évolutions conjoncturelles et/ou démographiques.

La microsimulation permet de simuler des scénarii alternatifs, par exemple pour des chiffrages *ex ante* de politiques publiques et peut permettre de décrire une situation plus précocement. Dans le cas de systèmes sociaux et fiscaux, on s'appuie généralement soit sur l'enquête « revenus fiscaux et sociaux » soit sur Silc (SRCV).

L'échantillon est disponible avec retard par rapport à l'année que l'on souhaite étudier. On utilise des méthodes de repondération ou de transitions individuelles entre emploi et chômage afin d'être représentatif de la population de l'année sous revue.

Les revenus non simulés sont mis à jour avec des indicateurs externes (salaires et revenus des indépendants, allocations chômage, retraites, revenus du patrimoine). On simule sur barème au niveau de l'unité statistique pertinente (individu ou foyer) les prélèvements et prestations inclus dans le niveau de vie (impôt sur le revenu, cotisations et contributions sociales, prélèvements sociaux, prestations familiales, minimas sociaux, allocations logement).

Il existe des difficultés inhérentes à la microsimulation. En utilisant des données externes pour les revenus qu'on ne parvient pas à calculer sur barème, on utilise des évolutions moyennes par catégorie de revenu. A l'intérieur d'une catégorie de revenus, tous les revenus vont évoluer de la même manière, ce qui est assez gênant lorsqu'on s'intéresse à une distribution. En outre, on ne dispose pas nécessairement d'informations suffisantes pour simuler fidèlement la législation. Il peut arriver en particulier que l'on manque d'informations, en termes de profondeur temporelle, sur le passé. On peut aussi manquer d'informations infra-annuelles sur les ressources ou sur le degré de handicap, par exemple. Les modèles de microsimulation sont généralement non comportementaux : ils n'intègrent aucunement les effets des politiques publiques sur les comportements d'activité ni sur la démographie. A titre d'exemple, des modifications majeures des dispositifs relatifs aux bas revenus pourraient avoir des effets sur l'emploi. Les modèles de micro-simulation proposent en quelque sorte une mesure comptable des politiques publiques. En outre, on calcule des droits ouverts et non les montants effectivement perçus. Pour les dispositifs assortis d'un taux de non-recours important, il existe des règles d'imputation assez frustrées de prise en compte de cet effet mais nous ne connaissons pas les montants effectivement perçus.

Le modèle « Euromod » est un modèle de microsimulation de l'Union européenne qui s'appuie sur EU-Silc. Les résultats obtenus par ce modèle datent de décembre 2013 à partir des revenus de 2009. Les auteurs visaient, à travers cette expérience de « *nowcasting* », à présenter une évolution des taux de pauvreté de 2010 à 2013 pour treize pays européens. Cette méthode ne tient pas compte de l'évolution de la structure démographique. Les auteurs tiennent compte, au niveau individuel, des déformations sur le marché de l'emploi en simulant, au niveau individuel, des transitions de l'inactivité vers l'emploi ou inversement de l'emploi vers l'inactivité. Ils tiennent compte de données conjoncturelles pour mettre à jour les revenus non simulés. Ils obtiennent des résultats de niveau de vie différents de ceux calculés à partir des appariements de données d'enquête, y compris pour une même année. Ils calculent cette différence pour 2009 (l'année de référence) et l'appliquent ensuite aux autres années à partir des résultats de la microsimulation.

Cette méthode semble assez bien fonctionner dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, la Grèce et la France. Les graphiques obtenus montrent que si on n'utilise pas cette méthode *ad hoc* pour corriger le niveau de vie au niveau de chaque ménage, on obtient des écarts de 2,5 % ou 3 % sur les taux de pauvreté. Pour l'Allemagne, l'exercice de *nowcasting* sur un an est visiblement excellent puisque le point rouge est au-dessus du point vert pour 2010 (slide 24). L'écart est faible pour 2011. Dans le cas de la Grèce, qui connaît une crise économique profonde, les prévisions s'avèrent également assez bonnes, au moins sur un an. Dans le cas de la France, en pointillé apparaissent les résultats de ERFs. La méthode fonctionne donc là aussi assez bien, même pour 2012. Pour d'autres pays, les résultats sont beaucoup plus contrastés. Les prévisions s'avèrent même inverses à ce qui est observé en Espagne, où une diminution du taux de pauvreté était prévue avec le *nowcasting*, alors que le taux a augmenté. C'est l'inverse qui s'est produit pour

la Lituanie. Dans le cas de l'Autriche, un écart de deux points apparaît pour 2011 entre le taux de pauvreté prévu et celui qui a été constaté.

Euromod permet, en principe, d'effectuer des comparaisons entre les 28 États-membres. Dans le cas français, où l'échantillon est petit au regard du dispositif EFRS, il existe une difficulté pour simuler finement les dispositifs. Les auteurs obtiennent un taux de RSA versé de façon structurelle trois fois trop élevé, y compris en prenant en compte le non-recours. Le nombre d'allocations chômage versé est presque deux fois trop élevé au regard de ce qui est constaté. Les auteurs obtiennent un taux de pauvreté, sans calibrage, de 10 % pour la France.

L'Insee tente actuellement l'exercice de microsimulation avec le modèle de microsimulation Ines, cogéré par l'Insee et la DREES. Nous nous appuyons sur l'EFRS et des résultats devraient paraître au 1^{er} trimestre 2015. La première étape consiste à comparer les résultats de microsimulation et d'appariement afin de contrôler cet écart, pour chaque dispositif. Dans un deuxième temps, nous utiliserons une projection sur un ou deux ans puis nous comparerons les résultats obtenus par la microsimulation à ceux de l'EFRS. Nous contrôlerons ainsi les écarts dus à la technique de microsimulation et d'appariement et les écarts d'évolution des revenus dus à la méthode d'évolution des revenus. Nous nous attendons à des résultats un peu plus fins. Nous simulons très finement la législation. Le modèle est régulièrement utilisé pour des chiffrages *ex ante* de politique publique. Nous contrôlons aussi finement la qualité des simulations.

Cédric HOUDRÉ

Une autre stratégie, encore assez peu explorée, utiliserait d'autres données, à savoir les déclarations pré-remplies. Une grande partie des contribuables reçoivent désormais des déclarations de revenus pré-remplies chaque année au mois de mai et il paraît intéressant de se demander ce que l'on pourrait faire avec ces données. Nous pourrions tenter de les appairer avec les données de l'enquête Emploi, à l'image de ce qui est fait lorsque nous disposons des registres définitifs. Il s'agirait d'un projet en soi. Cela soulève aussi des questions quant à la qualité des déclarations pré-remplies. Cela soulève aussi la question de la complétude de ces déclarations. Celles-ci sont certainement intéressantes pour mesurer les revenus tels que les salaires et les pensions mais la situation est sans doute plus complexe pour les revenus fonciers ou ceux des travailleurs indépendants. Dans le cas des prestations sociales, il resterait aussi à reconstituer les prestations, peut-être par appariement avec les sources administratives ou par microsimulation. Il y a là une piste pour essayer de tirer parti des avantages des différentes stratégies envisageables. Effectuer un appariement sur un registre provisoire supposerait de créer une nouvelle chaîne de production, ce qui reviendrait en quelque sorte à faire deux fois le travail, car l'appariement serait aussi réalisé sur les données définitives.

Une dernière stratégie, un peu moins onéreuse, reviendrait à utiliser les techniques de calage (régulièrement mises en œuvre afin d'accroître la précision des données) sur des données externes. Juliette a souligné que ce calage s'effectuait sur des données macroéconomiques, sans information microéconomique sur la distribution. Peut-être les données des déclarations pré-remplies peuvent-elles jouer le rôle de sources externes et apporter des informations sur la distribution de certaines composantes des revenus, en vue de caler nos échantillons de l'année « n-1 » sur l'information relative à des distributions populationnelles contemporaines, en appui de ce qui est fait à travers la microsimulation.

Jérôme ACCARDO

La piste ne vise pas à construire les déclarations d'impôt sur le revenu et de données sociales plus rapidement, car nous n'y parviendrons pas. Par contre, il existe quelques pistes utilisant des méthodes économétriques et de microsimulation mais leur pertinence et leur efficacité restent à vérifier. Avant d'aller plus loin, sans doute faut-il s'interroger sur l'utilisation éventuelle des indicateurs précoces. En d'autres termes, en quoi un taux de pauvreté prédit permettrait-il de déterminer des indicateurs de politique conjoncturelle en matière de lutte contre la pauvreté ? Suffit-il de savoir que le taux de pauvreté devrait augmenter de 0,4 % ? Les décideurs auraient-ils suffisamment d'informations pour élaborer des mesures de politique publique ? Si tel est le cas, quels investissements faut-il consentir ? On peut aussi se demander ce que nous en aurions tiré si nous avions connu avec une bonne précision, en 2009, le taux de pauvreté global de 2010 et 2011.

4. Discutant

Louis MAURIN, Président de l'Observatoire des inégalités

Je suis très honoré d'être reçu dans le « temple » de la statistique française. J'ai trois handicaps : je viens de province, je représente une association et je travaille pour un bureau d'étude privé, « le compas », qui travaille sur les données sociales locales. Certains l'auront bien compris, je suis en fait un agent infiltré de l'Insee dans les medias pour réclamer davantage de moyens pour l'Insee en montrant les manques des dispositifs actuels. Certains savent très bien m'utiliser depuis vingt ans. J'ai épuisé un certain nombre des directeurs des revenus à l'Insee. Je n'ai pas du tout l'expertise technique requise pour débattre sur de nombreux points évoqués. Je me contenterai de formuler quelques remarques avant de présenter une liste de souhaits sur divers sujets.

L'Observatoire des inégalités est une petite association indépendante fondée il y a un peu plus de dix ans à Tours. Je suis plus préoccupé aujourd'hui pour éviter sa faillite que par une réflexion sur les méthodes d'élaboration des données de revenus. Le site de l'Observatoire est sans doute le deuxième site français, après celui de l'Insee, en termes de consultation de données de revenus par nos concitoyens.

Avant d'entrer dans la question des données, arrêtons-nous sur le rôle du Cnis lui-même. Qu'en est-il du rapport Freyssinet ? Je n'avais pas été invité aux discussions entourant ces travaux mais il me semble que de nombreux éléments étaient déjà fournis et que ce rapport a accouché d'une souris. Je crois me souvenir que la question des données locales était déjà abordée à ce moment-là, comme celle du délai de disponibilité des données.

S'agissant des données locales, je ne suis pas sûr que l'Insee et le Cnis aient mesuré l'ampleur du manque, car aujourd'hui on ne peut dire quel est le taux de pauvreté à Rouen, Brest, Besançon ou Nantes. Je ne comprends pas comment vont s'appliquer les nouveaux critères de pauvreté de la politique de la ville sans connaître les prestations fournies dans ces quartiers. Il y a aussi un pauvre débat sur la France périphérique alors que nous manquons cruellement d'éléments concrets pour l'alimenter. Je n'ai pas bien compris si les nouvelles données infra-communales étaient disponibles, sur le site de l'Insee, pour des structures comme l'Observatoire des inégalités.

S'agissant du délai de mise à disposition des données, je partage ce qu'a dit Jérôme Accardo : il existe une pression pour avoir davantage de données tout de suite. On peut également s'interroger sur les impacts en termes de politique publique de certains indicateurs. Je vous suggère de faire comme Eurostat et de tricher d'une année, en annonçant l'année de la collecte et non celle au cours de laquelle les revenus ont été effectivement perçus. Vous pouvez même gagner deux ans, après tout. A part l'Observatoire des inégalités, rares sont ceux qui disent que les données affichées par Eurostat sont en réalité celles de l'année précédente – sans compter les ruptures de séries, si nombreuses qu'il est difficile d'effectuer des comparaisons dans le temps.

Je suis d'accord quant à l'objection selon laquelle les utilisateurs veulent « tout savoir, tout de suite ». Force est cependant de constater que les données disponibles au bout de 26 mois sont très pauvres. L'Insee doit aussi prendre garde à la communication de ses dates. En vingt ans, il est arrivé à de nombreuses reprises qu'une date soit annoncée alors et que l'engagement ne soit tenu que deux ou trois ans plus tard. Ainsi, je ne suis pas sûr que vous ayez intérêt à communiquer sur des échéances pour les données de Filosofi pour 2015. Magda Tomasini m'avait annoncé en 2006 que nous aurions ces données en 2012.

Dans le même temps, les variations annuelles me semblent constituer un aspect très important. L'Observatoire des inégalités ne commente d'ailleurs jamais la variation du taux de pauvreté d'une année sur l'autre. Si l'on en croit le *nowcasting* européen, il faut s'attendre à une baisse durant deux ans du taux de pauvreté en France. L'explication de ces données aux medias sera assez « sportive ». Nous avons expliqué cette année que le niveau de vie médian diminuait, le taux de pauvreté diminuait. Nous pourrions en tout cas alimenter une réflexion intéressante sur le taux de pauvreté absolu et le taux de pauvreté relatif.

J'en viens à ma « liste de courses » permanente auprès de l'Insee. Les absents de l'enquête, en particulier les personnes des communautés, me semblent constituer un manque important. Il faut au moins qu'une enquête soit réalisée afin d'approcher le niveau de vie de ces communautés. Un débat important a eu lieu en 2002-2003 sur les revenus du patrimoine. Je n'ai pas l'impression que nous disposions de la totalité de ces revenus. Les travaux de Thomas Piketty ont mis en évidence l'importance de la connaissance des très hauts revenus. Il s'agit d'un aspect important, mais, personnellement, ce n'est pas forcément ce qui

m'intéresse le plus. Je préférerais disposer de séries longues et que l'on travaille pour combler la rupture de série de 2010. Pour l'heure, je me limite à effectuer une règle de trois dont le résultat me paraît plus proche de la réalité que la comparaison directe des données de 2008 et 2012.

Par ailleurs, parmi les données détaillées, nous manquons beaucoup de données à l'intérieur des catégories. Je pense en particulier à des niveaux de décile par âge. Je suis aujourd'hui incapable de répondre à une question politique pourtant importante, visant à savoir si les inégalités de revenu au sein des jeunes générations se sont accrues au cours du temps. La comparaison des revenus entre les catégories socio-professionnelles se heurte aussi à la rareté des données.

S'agissant des indicateurs d'inégalités produits, il serait intéressant de mesurer les écarts absolus inter-déciles mais ceci n'a jamais été présenté. Le rapport des masses ne me semble pas inintéressant non plus, même si cet indicateur fait débat. Je ne comprends pas davantage que les données ne soient pas publiées au seuil de 40 %.

L'Insee a réalisé des progrès cette année avec les présentations des taux de pauvreté. Il me semble cependant que les outils à la disposition du grand public sur la compréhension des revenus, pourraient être améliorés. La complexité des données sur le revenu est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles l'Observatoire des inégalités a une certaine audience. Cela dit, il m'importe surtout que les données des inégalités soient connues, qu'elles soient consultées sur le site de l'Insee ou sur celui de l'Observatoire des inégalités.

5. Débat avec la salle

Dominique LIBAULT

Il est vrai que la statistique publique est contrainte de prioriser ses objectifs. La question des éléments sur lesquels l'accent doit être mis, en termes de mobilisation de l'appareil de production, me semble assez pertinente. Je partage ces interrogations. D'après ce que j'ai compris, l'avancée réalisée en matière de connaissance infra-communale et infra-départementale est importante et doit être soulignée.

Marie-Hélène BOULIDARD, démographe territoriale

Je suis ravie de la mise en œuvre de Filosofi, que nous attendons depuis 2009 et non 2012, puisque la mise à disposition des données de revenus à l'échelle de la commune avait été annoncée pour 2009 lorsque nous travaillions, en 2008, sur le moyen terme 2009-2013. Je suis très étonnée que la mise en œuvre de Filosofi et la réforme de la géographie prioritaire n'aient pas été synchronisées. Les collectivités locales sont très démunies pour effectuer un diagnostic territorial sur leurs nouveaux quartiers prioritaires. Ces données seront-elles recomposées, pour les nouveaux quartiers prioritaires, d'ici fin 2015 ?

Noémie OSWALT, commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Le CGET est le regroupement très récent d'une ancienne administration du ministère de la ville et de la DATAR. Nous avons deux observatoires, l'Observatoire des territoires et l'Observatoire national de la politique de la ville. Nous sommes fortement utilisateurs de toutes les données que vous avez produites et je vous remercie pour ces présentations. Je pense notamment à celle relative à la microsimulation et aux modèles prédictifs.

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville a débuté en 2009 pour aboutir cette année. Cette réforme se base sur la source des revenus fiscaux localisés de 2011 et a utilisé le critère unique du revenu médian par unité de consommation. Un seul critère a ainsi permis de déterminer les quartiers et toutes les analyses qui seront possibles seront très utiles aux deux Observatoires du CGET.

S'agissant de la mise à disposition de données au niveau des futurs quartiers prioritaires, les premières données seront disponibles dès le 1^{er} trimestre 2015, suite à la parution du décret et à la constitution de la base « adresses ». Ce travail est en cours avec la division des études territoriales.

Marie-Hélène BOULIDARD

Intégrera-t-il les données de Filosofi ?

Noémie OSWALT

Cela me paraît compliqué pour le 1^{er} trimestre 2015.

Chantal CASES, Ined

Je m'associe aux félicitations adressées aux équipes concernées pour le travail réalisé sur Filosofi. Il a été dit que les prestations locales ne faisaient pas partie de Filosofi. L'APA (allocation personnalisée autonomie) y est-elle incluse ?

Plus largement, je suis assez perplexe quant à cette recherche d'estimations précoces qui risquent d'être fragiles, *a fortiori* s'il faut anticiper un choc économique. Il a été dit que Silc permettait de connaître des taux de pauvreté non monétaires avec neuf mois de délai. Je suis consciente que les personnes pauvres selon un indicateur de pauvreté non monétaire ne sont pas les mêmes que celles qui le sont selon un indicateur de pauvreté monétaire. Néanmoins, l'évolution temporelle de ce taux de pauvreté non monétaire peut-elle nous aider ?

Jérôme ACCARDO

Je ne répondrai pas à toutes les questions. Je formulerai seulement quelques commentaires. La pique par laquelle Louis Maurin a commencé, concernant le rapport Freyssinet, ne me paraît pas tout à fait fondée puisqu'un bilan de l'accomplissement des recommandations du rapport a été tiré ici-même. J'ai été chargé de la compilation de ces réalisations à partir des 87 objectifs énoncés par le rapport et Monsieur Freyssinet qui participait à cette séance, a reconnu que nous avons fait beaucoup.

Pierre AUDIBERT

Le point sur la mise en œuvre des recommandations du rapport figure sur le site du Cnis.

Jérôme ACCARDO

Le fait qu'il ait fallu du temps pour atteindre un certain nombre d'objectifs est indiscutable. C'est le cas de Filosofi et d'indicateurs dont il est question depuis longtemps. En l'espèce, Magda Tomasini l'a révé et nous l'avons fait.

Louis MAURIN

Le problème n'est pas là : il vient du fait qu'une date est annoncée. Tant que vous n'êtes pas sûrs de vous, il ne faut rien annoncer. Si je ne connais pas au cours de l'année 2015 les taux de pauvreté dans le quartier du Sanitas à Tours, je dirai sur le site de l'Observatoire des inégalités que l'Insee m'a menti.

Jérôme ACCARDO

Dont acte. C'est aussi une façon de se fixer des objectifs. Certaines avancées que vous avez demandées me paraissent fondées mais demanderont du temps. Je pense notamment aux communautés. Nous conduisons actuellement une enquête sur les ressources des jeunes qui traite de certaines communautés (foyers de jeunes travailleurs, résidences universitaires). Il existe cependant de nombreuses autres communautés et cet aspect reste effectivement non couvert. Nous avons vu qu'une partie des revenus du patrimoine était imputée et que cette connaissance était aussi très incomplète. Nous n'avons pas de piste très claire pour l'instant dans ce domaine. Dans la mesure où les prestations sociales ne dépendent pas directement de nous, la seule critique dans l'exposé de Louis Maurin que je considère comme totalement fondée et imputable à l'Insee porte sur la rupture de 2010. Pour l'ensemble des autres points soulevés, nous prenons note de vos observations et ces points peuvent figurer parmi les objectifs à retenir pour l'avenir.

Un point doit être signalé car il se trouve au cœur de nombreux reproches adressés à l'Insee : il a trait à l'incomplétude de l'information mise à la disposition des utilisateurs. On peut déplorer que sur le site ne figurent pas les éléments permettant de répondre à des questions sur les déciles par âge ni des données infra-catégorielles. Ces demandes sont toutefois sans fin et chacun peut légitimement demander une information particulière. La réponse réside dans l'accès aux micro-données via le dispositif Quêtelet, lequel met à la disposition des chercheurs des « fichiers détail » anonymisés permettant ce type d'exploitation. La mise à disposition de ces micro-données sur le site insee.fr pose des problèmes de secret statistique

difficiles à résoudre. Nous les avons pourtant examinés de près. Je ne sais pas quel dispositif pourrait être imaginé. Louis Maurin déplore que nous publions un *Insee Première* de quatre pages en septembre de l'année N pour décrire les informations disponibles sur les revenus de l'année N-2 et qu'il faille attendre cinq ou six mois de plus pour accéder, à travers *Insee Résultats*, aux données « détail » sur le site. Nous n'avons pas de réponse particulière à apporter sur ce point. Si nous sommes sommés de produire exactement l'information demandée pour toutes les personnes ou associations qui souhaitent une information particulière concernant une catégorie précise de la population, nous serons toujours perdants. Si cette question était résolue, il est clair qu'une part de l'agacement de l'utilisateur moyen serait atténuée.

Louis MAURIN

Si j'ai bien compris, nous sommes d'accord sur pas mal de choses mais il se pose un problème de moyens. Le problème demeure entier en ce qui concerne les communautés. J'ai lu le rapport Freyssinet et je me suis dit à sa lecture que l'Observatoire des inégalités allait pouvoir fermer ses portes, car un grand dispositif d'information sur les inégalités en France devait être monté. Je ne fais pas la même lecture de son bilan.

Je ne suis pas d'accord concernant les demandes qui sont faites à l'Insee. Connaître les déciles par âge ne me semble pas une demande exubérante. Elle ne me paraît pas extrêmement compliquée à élaborer sur le plan statistique. Lorsque je me suis demandé comment évoluaient les inégalités parmi la jeunesse et que j'ai vu que le site de l'Insee ne me permettait pas d'y répondre, j'ai trouvé cela problématique, car il y a là un enjeu majeur de politique publique.

L'accès aux micro-données aux chercheurs existe mais un vaste public d'utilisateur potentiel, allant des journalistes aux acteurs sociaux, reste en dehors du dispositif. Sans doute ne faut-il effectivement pas livrer n'importe quelle donnée de n'importe quelle façon.

Cédric HOUDRÉ

Dans Filosofi, la localisation est identifiée par des coordonnées « x,y ». N'importe quelle géographie peut donc être implémentée ultérieurement avec les données qui sont produites. Cela demandera du travail mais le potentiel est là.

Pour répondre à Chantal Cases, je ne crois pas que l'APA soit prise en compte dans les données. Je le vérifierai.

Je voudrais rejoindre Jérôme Accardo, en ce qui concerne les délais de mise à disposition des données. Nous fournissons, dans la foulée de *Insee Première*, de très nombreux indicateurs, à la Drees (pour alimenter un rapport), au gouvernement, à la Direction de la sécurité sociale (pour alimenter les programmes « qualité-efficience » examinés par les parlementaires au moment de l'examen des projets de loi de financement de la Sécurité sociale). Nous fournissons des données à l'ANZUS (concernant les zones urbaines sensibles) et à l'ONPES. Produire tous ces indicateurs requiert du temps. Nous ne pouvons pas servir tous nos publics en même temps et *Insee Résultats* n'est disponible qu'en décembre ou janvier.

En ce qui concerne la connaissance des revenus du patrimoine, il faut tout de même mesurer les progrès réalisés. Nous avons totalement rénové en 2010 le plan de sondage et surreprésenté les hauts patrimoines pour gagner en précision. Leur proportion dans l'échantillon est ainsi beaucoup plus élevée que leur part dans la population. Nous avons publié des données sur le dernier centile. C'est cette source que nous utilisons pour imputer des revenus du patrimoine dans d'autres sources, dont RFS et Filosofi. Nous ne sommes pas au niveau de précision de ce que publie Thomas Piketty, même si lui aussi effectue des hypothèses de modélisation. Ces progrès ne me semblent pas à minorer.

S'agissant de la rupture de série évoquée, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Jérôme Accardo car nous avons mis à la disposition des utilisateurs la possibilité de reconstruire une série homogène depuis 1996 pour différents indicateurs. Nous avons publié les données de 2010 ainsi que la suite de la série avec la nouvelle et l'ancienne méthodologie. La reconstruction d'une série homogène est donc possible par une règle de trois.

Louis MAURIN

C'est ce que je fais. Mais je pense que nous sommes les seuls, à l'Observatoire des inégalités, à le faire. Pourquoi ne pas avoir publié la série elle-même avec cette règle de trois ?

Fabrice LENGART

Nous avons voulu préserver la cohérence de la donnée agrégée telle qu'elle est publiée et des données microéconomiques. Nous avons souhaité pouvoir dire que dans tel millésime ancien d'une enquête en particulier, les données microéconomiques étaient disponibles et pouvaient conduire à tel ou tel chiffre. Nous avons néanmoins offert, de façon très transparente, la possibilité de reconstituer cette série. Pour le reste, il s'agit d'une question de coût et de ressources. On pourrait imaginer d'élaborer des séries rétrospectives en supposant que l'internaute n'effectue pas la règle de trois. C'est une question d'allocation de moyens.

Je ne doute pas que le projet Filosofi ait été annoncé. Encore faut-il savoir à qui et dans quelle enceinte. Le Cnis est une enceinte publique et les comptes rendus de ses réunions sont publiés sur Internet. Le projet est donc assez mûr et on peut se féliciter de la publication annoncée pour 2015. Évidemment, si nous trouvons un « loup », nous l'expliquerons. Cela dit, si nous évoquons ce projet dans cette enceinte, c'est qu'il est abouti.

Allez consulter le bilan du rapport Freyssinet tel qu'il est publié sur le site du Cnis. Sans doute eût-il été utile que vous ayez participé à la réunion pour porter une contradiction qui n'a pas été exprimée en séance, y compris de la part du responsable du rapport.

Enfin, je retiens de la tonalité des échanges à propos du *nowcasting* qu'il n'existe pas une demande très forte sur ce sujet. Il me paraît important d'en prendre acte, car cela n'a pas toujours été le cas. J'ai entendu le discours inverse chez certains représentants du Cnis qui ne sont pas présents aujourd'hui. Par contre, cette question est posée de façon très prégnante au niveau européen. Je m'efforce d'expliquer cette position devant nos homologues.

Dominique LIBAULT

Je reviens sur l'interrogation que j'ai exprimée concernant la publication de données en avril N+2 par les organismes sociaux. Cette question demeure présente dans mon esprit. Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, dans le cadre d'un amendement parlementaire, une extension du RNCPS (répertoire national des prestations sociales) où doit figurer le montant des prestations sociales. Un débat s'est donc de nouveau ouvert sur ce sujet. La déclaration sociale nominative me semble plus proche d'aboutir que le RNCPS indiquant les montants. Peut-être sera-t-il possible d'avoir des segments plus tôt que d'autres et la DSN devrait constituer un moyen d'accélération de la connaissance de données telles que les salaires.

Globalement, il me paraît heureux que ce débat ait eu lieu. L'échange montre qu'une certaine continuité de présence des acteurs représentés, au fil de nos réunions, serait sans doute souhaitable. Nous nous efforcerons, quoi qu'il en soit, de veiller à la cohérence des avis exprimés par le Cnis. Nous ne sommes pas insensibles à la complexité qui a été exprimée.

Dominique ALLAIN

Signalons que l'avis n°2 qui avait été adopté au mois d'avril par la communes indiquait : « *...le suivi détaillé des propositions du rapport "niveau de vie et inégalités sociales a permis au conseil d'évaluer les avancées dans sa mise en œuvre et confirme que la très grande majorité des recommandations du rapport ont été accomplies ou sont en cours de réalisation. Sur la base de ce premier échange, le Conseil recommande de renouveler cet exercice de suivi et d'actualisation à intervalles réguliers, en pointant les sujets sur lesquels des progrès restent à faire, notamment en matière de facilité d'accès à l'information, d'analyse des trajectoires et de fraîcheur des données* ».

6. Proposition d'avis

Avis n°1

Dominique ALLAIN

Je vous soumetts l'avis suivant :

« Le Conseil note avec satisfaction que la refonte du système d'information sur les revenus va permettre, après une forte attente des utilisateurs, de disposer en 2015 d'indicateurs sur le revenu disponible ou le niveau de vie à un niveau infra départemental. Il constate cependant que cette refonte va donner lieu à des ruptures de séries et préconise de bien les documenter et, si possible, de fournir quelques séries rétropolées. Il demande que soit examiné avec les organismes sociaux et notamment la Cnaf les marges d'amélioration de la disponibilité de leurs informations. Par ailleurs, le Conseil souhaite que la couverture du système d'information intègre à terme les communautés. Soucieux de l'amélioration des délais de mise à disposition des données sur le revenu, il recommande la poursuite de la réflexion sur la pertinence et la fiabilité d'indicateurs précoces ».

Dominique LIBAULT

Merci beaucoup pour cette proposition, qui s'efforce de refléter les échanges qui ont eu lieu en séance. Cet avis vous semble-t-il fidèle à la teneur du débat ?

Marie-Hélène BOULIDARD

Il serait utile d'apporter des précisions sur ce que sont, en termes de diffusion, les niveaux infra-départementaux.

Anne-Thérèse AERTS

Dans un premier temps, nous prévoyons la diffusion, au 1^{er} semestre, d'indicateurs au niveau communal et sur tous les zonages « standard » supra-communaux. Dans un deuxième temps, les données infra-communales sur les zonages de la politique de la ville et les Iris seront publiées fin 2015 et début 2016.

Jérôme ACCARDO

Je voudrais apporter une précision sur la rétropolation. Filosofi sera publié pour les revenus de l'année 2012. Nous pourrions présenter le même exercice pour 2011 puisqu'il a été réalisé. L'exercice 2010 a été partiellement réalisé. Nous ne disposons pas des données nécessaires à la construction des données sociales pour des millésimes plus anciens.

Dominique ALLAIN

Nous pouvons modifier l'avis de la façon suivante : **« Le Conseil note avec satisfaction que la refonte du système d'information sur les revenus va permettre de disposer d'indicateurs sur le revenu disponible ou le niveau de vie à un niveau infra départemental. Il constate cependant que ces évolutions vont donner lieu à des ruptures de séries et préconise de bien les documenter. Soucieux d'améliorer les délais de mise à disposition des données sur le revenu, il recommande la poursuite des investissements de la statistique publique en matière d'indicateurs précoces ».**

Ainsi modifié, l'avis est adopté.

VI. CONCLUSION

Dominique LIBAULT

Je vous remercie d'avoir participé à cette réunion. La prochaine réunion de cette commission se tiendra le 7 mai prochain au matin.

La séance est levée à 18 heures.

DOCUMENTS PREPARATOIRES

- [Programme statistique 2015 - Commission Démographie et questions sociales - 2014](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Commission Démographie et questions sociales - 2014](#)

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- [La diffusion des résultats du recensement de la population - Insee](#)
- [Le recensement : évolutions - Insee](#)
- [Réponse au règlement européen concernant les recensements de la population et du logement - Insee](#)
- [La mesure des revenus : des avancées récentes, des questions persistantes - Insee](#)
- [Calcul d'indicateurs précoces : Que peut-on faire ? Et dans quel but ? - Insee](#)
- [Présentation du futur exhaustif fiscal-social sur les revenus \(FILOSOFI\) - Insee](#)

AVIS D'OPPORTUNITE

Paris, le 2 décembre 2014 n°160 /H030

Enquête sur le prix des terrains et du bâti

Type d'opportunité : enquête annuelle

Périodicité : production mensuelle, diffusion annuelle

Demandeur : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et de statistiques

Au cours de sa réunion du 4 novembre 2014, la Commission *Démographie et Questions sociales* a examiné le projet d'enquête sur le prix des terrains et du bâti.

Depuis 2006, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie réalise chaque année une enquête sur le prix des terrains et du bâti. L'enquête n'a à ce jour pas de lien avec un règlement européen, mais elle est utilisée pour réaliser des analyses exploratoires sur le prix des logements individuels dans le cadre des indices de prix des logements calculés par l'Insee et transmis à Eurostat selon les modalités prévues par le règlement européen n° 93/2013 du 1er février 2013.

Cette enquête permet d'évaluer le prix des terrains à bâtir et le coût de la construction associée. Des informations sont recueillies sur le terrain à bâtir (mode d'acquisition, superficie, date d'achat, prix), sur la maison (prix, degré de finition des travaux, coordinateur des travaux) ; mais aussi sur la performance thermique de la future maison (chauffage et label énergétique) ainsi que sur le détenteur du permis de construire (catégorie socioprofessionnelle, âge, taille du ménage, primo-accédant, etc.).

Il n'existe aucune autre source fournissant des informations sur le prix des terrains et sur le prix des maisons qui y sont construites. Seules les sources notariales peuvent apporter un éclairage sur les transactions foncières, mais elles sont parfois lacunaires, disponibles plus tardivement et ne donnent pas d'information sur le projet de construction.

Depuis 2010, cette enquête est exhaustive et interroge l'ensemble des personnes ayant déposé un permis de construire pour une maison individuelle en France métropolitaine et dans les DOM. Le questionnaire est constitué d'une seule page. Le temps de réponse moyen est estimé à 5 minutes environ. Le questionnaire est envoyé chaque mois par voie postale, une relance est effectuée au bout de 3 mois. Le taux de réponse annuel à l'enquête est compris entre 60 et 70 %.

Cette enquête intéresse beaucoup d'utilisateurs à la fois interne (services centraux du ministère et DREAL) et externes (chercheurs, professionnels de la construction, institutionnels locaux et le grand public).

Chaque année, à l'automne, une publication « Chiffres et statistiques » synthétise les résultats de l'année précédente. Des données détaillées sont mises à disposition sur le site du SOeS. Des résultats régionaux sont diffusés par les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Un comité de pilotage de l'enquête se réunit en tant que de besoin. Il réunit demandeurs, services métier du ministère (DHUP) et utilisateurs régionaux, et est présidé par le sous-directeur des statistiques du logement et de la construction au sein du SOeS.

Deux cadres A, soit 0,5 ETP, sont mobilisés pour réaliser l'enquête. Le budget annuel de l'enquête est d'environ 200 K€.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.